



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 14 MARS 2019, A 19H30

PRESIDENCE	M. François Eugster, Président
CONSEIL GENERAL	44 Conseillers généraux sont présents sur 49
EXCUSES	Mmes Mélanie Maillard Russier, Francine Defferrard et Fialho Caetano Costa Luciana et MM. Beat Scheuner et Pierre Portmann
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Nicolas Bapst

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 12 et 13 décembre 2018
2. Message relatif à la modification des arrêts de bus de Villars-Vert, rte de Villars
3. Message relatif à un crédit d'étude concernant la zone d'activités de Bertigny-Ouest
4. Postulat N° 018 déposé par Mme Véronique Polito (PS) et M. Nicolas Schmidt (Verts) au sujet de montrer l'exemple en matière d'égalité salariale (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
5. Réponse au postulat N° 017 déposé par M. Ian Peiry (PLR) concernant l'encouragement au bilinguisme (Document déjà transmis le 22.11.2018)
6. Election de 2 membres à la Commission d'aménagement
7. Election d'un membre à la Commission de politique sociale
8. Fusion : Etat des discussions
9. Divers

M. François Eugster, Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, chères et chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, Mmes et M. les membres de la presse et du public, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir.

La séance a été valablement convoquée par courrier du 21 février 2019, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour. Excepté celui du point 5 qui avait déjà été transmis avec les documents de la séance du 12 décembre 2018. Je remercie le Conseil communal, le Bureau et le secrétariat pour avoir fait le nécessaire afin de recevoir les documents suffisamment tôt et avant les vacances de Carnaval.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- Mmes Mélanie Maillard-Russier, Francine Defferrard et Luciana Costa, ainsi que MM. Beat Scheuner et Pierre Portmann pour raisons professionnelle, politique, maladie ou sportive.

Pour le Conseil Communal, je dois excuser M. le Vice-Syndic Nicolas Bapst.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, de fait je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Nous sommes 44 Conseillers généraux présents.

Pour la bonne tenue du procès-verbal, je rappelle que cette séance est enregistrée et je vous prie d'attendre qu'un micro, si possible en état de marche, vous soit remis par notre homme de l'ombre, M. Vanco Manusev. Je profite de le remercier chaleureusement pour tout le travail qu'il effectue comme préparer la salle ou veiller au bon enregistrement des débats.

Je vous rappelle également que le secrétariat attend vos interventions par écrit, et si possible sous format informatique, merci d'y penser, comme le stipule l'article 65 de notre règlement modifié le 4 octobre 2018 que vous avez dû recevoir avec les documents de cette séance.

En préambule de cette séance, quelques communications :

Nous partageons une pensée particulière avec la famille de M. Georges Zapf, secrétaire communal de 1995 à 2004, qui s'est endormi paisiblement le 7 mars.

Nous partageons également une pensée particulière avec notre collègue M. Matthias Sluga et sa famille suite au décès de son beau-père, le 5 mars.

Nous partageons encore une pensée, joyeuse celle-là, avec notre Conseiller communal M. Bruno Marmier et pouvons le féliciter ainsi que son épouse pour la naissance d'Alexandra, leur 2^{ème} fille, née le 3 février.

En date du 19 février dernier, un fait divers et d'hiver relaté dans notre quotidien La Liberté, « Avalanche meurtrière au Märe ». « Planfayon, un homme de 52 ans, pris dans une nouvelle avalanche dans le canton dimanche, a succombé à ses blessures. »

Olivier Overney, notre collègue, notre ami, était l'homme de 52 ans décrit dans ce tragique fait divers.

Membre de notre Conseil général depuis 2016, il siégeait également à la Commission financière. Ses prises de parole étaient toujours le fruit d'une analyse synthétisée, sa parole toujours mesurée et appréciée. Il n'avait pas besoin d'élever la voix pour être écouté. Je ne regrette aucunement les soupers de la Commission financière passés en sa compagnie toujours bienveillante. Sans oublier la compagnie de mes autres collègues de la Commission financière. J'en ressortais toujours plus instruit.

Au lieu de profiter d'un congé et de fêter son anniversaire à l'autre bout du monde, avec sa compagne et sa famille, c'est à l'église des Cordeliers, lors de la cérémonie du dernier adieu qu'a été chanté le « joyeux anniversaire ». A sa compagne Marie, à ses enfants et petits-enfants, à ses parents nous partageons une pensée particulière. En hommage à Olivier, nous pouvons nous lever et observer une minute de silence.

Suite à la démission de M. Laurent Chardonnens, j'ai reçu le 18 janvier dernier, de la part du Préfet de la Sarine, l'avis d'assermentation de M. Serge Ducret en tant que Conseiller général et l'aval qu'il peut valablement siéger au sein de notre Conseil général.

M. Ducret est âgé de 64 ans, divorcé et a un fils de 27 ans. Il partage sa vie depuis 10 ans avec sa compagne et habite notre Commune depuis 1993. Au niveau professionnel, M. Ducret a effectué une formation commerciale au collège St Michel puis en marketing et en relations publiques au SAWI. Il a évolué durant 18 ans dans des fonctions de direction du marketing-vente dans la Pharma notamment chez Sandoz et Vifor. Depuis 25 ans, il est le directeur et propriétaire des sociétés Communis Sàrl et les Ateliers de la Presse Sàrl qui sont spécialisés dans la communication « healthcare » et éditeurs de magazines santé pour les professionnels et le grand-public.

Non seulement bien en santé, M. Ducret parle couramment le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Il apprécie la compagnie de ses proches, la lecture, le sport, les voyages, faire de nouvelles rencontres et un bon repas ! Et même s'il m'a avoué ne pas être un « passionné » de politique, il se réjouit de cette nouvelle expérience en notre compagnie !

M. Serge Ducret, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

Un changement a également eu lieu pour le groupe PLR-PVL. Nous avons pris acte de la démission de Mme Martine Vorlet de notre Assemblée ainsi que de la Commission de politique sociale, en date du 18 janvier dernier. Elle a également quitté l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg où elle a été remplacée par M. Olivier Carrel.

Nous remercions vivement Martine pour son énorme engagement depuis plusieurs années au service de la Commune. Engagement qui, vous vous en souvenez, l'a amenée à présider notre Conseil général lors de la première année de cette législature. Il semblerait qu'il y ait une malédiction des Présidentes puisqu'après le départ de Pascale, c'est au tour de celui de Martine. Serai-je le prochain sur la liste ? Affaire à suivre.

J'ai été informé que c'est Mme Carole Clément Haymoz que M. le Préfet a eu l'occasion d'assermenter le 26 février dernier et de lui donner ainsi l'aval pour pouvoir valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Mme Carole Clément Haymoz est âgée de 41 ans, elle est mariée et a 2 enfants de 5 et 7 ans. Elle est économiste d'entreprise et habite à Villars-sur-Glâne depuis 2006.

Après avoir accompli un apprentissage bancaire à l'UBS et un diplôme d'économiste HEG en emploi, la voilà qui poursuit actuellement avec un brevet fédéral de courtière en immeuble. Au

niveau professionnel, Mme Clément Haymoz a occupé divers postes dans le domaine bancaire durant 20 ans, spécialisée en financements hypothécaires et commerciaux et crédits en général. Depuis 2017, elle est courtière en immobilier, à son compte, pour Foximmobilier SA.

Elle pratique le golf, le ski, la course à pieds, enfin pas les trois en même temps j'espère, et aime voyager en famille.

Mme Carole Clément Haymoz, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

M. François Eugster, Président. Nous passons au premier point de notre ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des 12 et 13 décembre 2018

M. François Eugster, Président. Nous allons approuver les deux procès-verbaux de manière différenciée. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de notre séance du 12 décembre 2018 ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 12 décembre 2018 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité moins une voix.

M. François Eugster, Président. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de notre séance du 13 décembre 2018 ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 13 décembre 2018 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la modification des arrêts de bus de Villars-Vert, rte de Villars

M. François Eugster, Président. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Ayant des intérêts dans cet objet, je dois me récuser.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général quitte la salle à 19h45.

M. François Eugster, Président. La parole est à la Commission financière. C'est M. Ian Peiry, Vice-Président, qui va s'exprimer.

M. Ian Peiry, Vice-Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 25 février 2019, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

Convaincue par les arguments d'ordre pratique et technique évoqués (amélioration des conditions de circulation des bus TPF, des infrastructures notamment pour l'accès à la mobilité réduite et pour les services d'urgence), la Commission financière l'a aussi été par des arguments financiers à savoir celui du maintien des coûts de transport voire une réduction de ceux-ci (suppression des bus supplémentaires aux heures de pointe pour le respect de la cadence).

La Commission financière s'est, toutefois, demandée si ces mesures étaient cohérentes avec la construction future de la route de liaison à l'HFR via Bertigny, ainsi qu'avec le réaménagement du Carrefour Belle-Croix. M. Bruno Marmier nous a expliqué que la construction de ces infrastructures ne verrait le jour que dans un horizon possiblement lointain, alors qu'il y a urgence à corriger la situation à cet endroit. Ces mesures de fluidification du trafic des transports publics peuvent être mises en place immédiatement, et ainsi améliorer très rapidement une situation difficile et ce à un coût raisonnable.

La Commission Financière a pris note qu'au final cette mesure est subventionnée à raison de CHF 87'500.-

A l'unanimité, la Commission financière soutient le projet de modification des arrêts de bus de Villars-Vert, la demande de crédit de CHF 175'000.- y relative et le recours à l'emprunt par le Conseil communal pour cette dépense.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je remercie la Commission financière pour sa prise de position. Je veux juste ajouter quelques précisions. Le réseau de l'Agglomération de Fribourg connaît une vitesse commerciale qui est inférieure à la moyenne d'autres réseaux comparables et cette vitesse inférieure représente un coût. Optimiser notre réseau partout où c'est possible, c'est prévenir une augmentation des coûts, améliorer l'efficacité des transports publics et l'attractivité pour les usagers, et permettre que les personnes choisissent d'avantage les transports publics pour leurs déplacements, ce qui génère des revenus supplémentaires, c'est donc un cercle vertueux.

Encore aujourd'hui, je me trouvais dans le bus à 17h24 entre l'arrêt de Villars-Vert et le giratoire de Belle-Croix qui se situe à 300 mètres. Le bus a eu besoin de 2 minutes car il s'est fait dépasser par tous les véhicules qui se trouvaient derrière lui. La mesure proposée est efficace et pas trop contraignante pour les véhicules individuels puisque ceux-ci peuvent dépasser le bus à l'arrêt précédant, celui de Bertigny. Ce sont seulement les derniers véhicules qui se trouvent derrière le bus qui devront attendre. Toutes ces mesures sont accompagnées également par la synchronisation des feux. Ce qui veut dire qu'au moment où le bus s'arrête, le feu passera au vert pour laisser passer les véhicules afin que ceux-ci ne stoppent pas le bus.

Cette synchronisation est aussi valable dans l'autre sens, en direction de Fribourg, car certains passages piétons bloquent la circulation. Synchroniser la présence du bus aux heures de pointes avec le passage des piétons permet de bloquer une seule fois les véhicules et d'obtenir des synergies.

Avec les technologies d'aujourd'hui, les bus sont progressivement équipés de GPS permettant plusieurs possibilités d'amélioration. Cette mesure fait partie du plan d'agglomération et est subventionnée.

Les communes de l'agglomération fribourgeoise vont de l'avant pour la réalisation de ces mesures. Pour le prochain plan d'agglomération, la Confédération étudiera avec attention ce qui a été validé et ce qui ne l'a pas été et la Commune risque d'en être pénalisée. C'est important de réaliser les mesures qui ont été identifiées par la Confédération pour pouvoir obtenir des subventions.

M. François Eugster, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.
M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire du 12 mars 2019, le groupe PDC a débattu du réaménagement des arrêts de bus de Villars-Vert.

Le groupe estime que cet aménagement est judicieux, en particulier dans la direction de Moncor où les passagers débarquent du bus sur un trottoir très étroit. Ce réaménagement est également indispensable pour un accès aux transports publics adapté aux personnes à mobilité réduite.

Mais, le groupe s'est également posé la question s'il ne serait pas judicieux d'attendre la modification du carrefour de Belle-Croix pour effectuer cet aménagement. Cependant, vue la vitesse où les projets du Canton avancent (Route vers la zone d'activités de Bertigny, Route de la Fonderie, diverses routes de contournement, etc.), il est fort probable que l'aménagement soit amorti avant la modification du carrefour de Belle-Croix. De plus, comme cité précédemment, les arrêts de bus doivent répondre à la LHand avant la fin 2023.

Enfin, même si la solution pour les services d'urgence est quelque peu étrange avec la manœuvre à contre sens dans le giratoire avec une régulation de protection par les feux, la solution nous semble viable.

Par conséquent, vue les éléments relevés, le groupe PDC, à l'unanimité, vous invite à accepter ce message.

M. François Eugster, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation le groupe PLR-PVL a examiné cet objet et la demande de crédit y relative.

Le groupe s'étonne que ce message arrive maintenant alors que de grands projets sont en cours dans les environs immédiats, (modification du giratoire de Belle-Croix, modification de la sortie d'autoroute) et fait donc fi d'un concept général de circulation qui va être complètement chamboulé par ces futurs travaux.

Pour rappel, nous avons déjà vécu cela avec le vote sur le crédit pour la passerelle de Villars-Vert où notre groupe avait mis en garde le Conseil communal de la trop grande rapidité de cette décision vu les idées peu claires qui l'entouraient. Heureusement le Canton a, lui, bloqué le projet afin que nous n'ayons pas de surprise. Nous ne voulons plus d'investissements idéologiques qui se font sans réflexions qui reviennent à jeter de l'argent par les fenêtres.

Même si le groupe tient à l'application de la loi sur l'égalité des handicapés et que les arrêts de bus doivent être adaptés aux contraintes des voyageurs à mobilité réduite, il lui semble inconcevable d'investir un montant de Fr. 175'000.00 alors que ces arrêts de bus vont certainement devoir être à nouveau modifiés dans quelques années. Nous sommes persuadés qu'une mise aux normes LHand est tout à fait possible sans dépenser autant d'argent et que cette mise en conformité peut être effectuée par le budget de fonctionnement.

De plus, lors de sa séance du budget du 12 décembre 2018, le Conseil général a entendu les explications de notre argentier, M. Olivier Carrel, qui a été on ne peut plus clair sur l'avenir de notre Commune concernant les finances et les économies nécessaires, surtout quand il s'agit d'investissements qui ne sont pas impératifs.

Nous devons donc prendre nos responsabilités et, pour toutes ces raisons, le groupe PLR-PVL se prononce à l'unanimité contre ce message.

M. François Eugster, Président. M. Pythoud.

M. Jean Pythoud Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le groupe socialiste a analysé le message traitant les arrêts de bus de Villars-Vert.

Au vu du nombre d'usagers empruntant chaque jour ces arrêts et la vétusté de ceux-ci, le groupe socialiste estime ces aménagements nécessaires. De plus, la mise aux normes de ces arrêts permettra d'en augmenter leur accessibilité pour tous les usagers.

Finalement, la mise en place d'arrêt sur chaussée permet une meilleure sécurité pour les usagers, une meilleure cadence des bus et une uniformité des arrêts sur la route de Villars. Par conséquent, le groupe socialiste vous invite à soutenir ce message.

M. François Eugster, Président. Mme Ortner.

Mme Sophie Ortner Gaillard, Conseillère générale. Le groupe Verts-PCS a étudié le message relatif à la modification des arrêts de bus de Villars-Vert.

La route de Villars est l'un des axes principaux pour entrer et sortir de la Ville, il convient d'y accorder la meilleure attention. L'obligation de mettre en conformité nos aménagements pour répondre à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées est l'occasion d'évaluer la situation sous ses différents aspects. Nous saluons la volonté du Conseil communal de

répondre en priorité aux besoins des services publics : services des urgences et transports publics. Le projet contribuera à améliorer la mobilité en général pour tous les usagers, dans la continuité du tronçon en aval. Un seul regret : que l'arrêt en direction de Moncor ne puisse être doté d'un abri couvert. Nous admettons que la situation particulière ne s'y prête pas, mais nous demandons que la question soit posée dans les éventuels futurs projets de ce type.

Aux automobilistes qui auraient craintes que ces aménagements bloquent davantage la circulation, nous rappelons que l'on parle ici de quelques dizaines de secondes et qu'il n'y a finalement pas grande différence de se retrouver dans un bouchon derrière le bus plutôt que devant.

Le meilleur moyen de réduire les engorgements est de diminuer le trafic motorisé individuel. C'est très simple : plus nombreux seront les pendulaires renonçant à leur voiture au profit du bus moins dense sera le trafic et par conséquent, moins importants seront les bouchons.

Pour cela, toutes les mesures à même de rendre les transports publics plus efficaces doivent être encouragées. La ponctualité, la réduction du temps de trajet et l'amélioration de la cadence participent à cette efficacité, c'est pourquoi nous soutenons les modifications proposées et acceptons la demande de crédit de CHF 175'000.--.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je voudrais vous donner des précisions à propos de cette demande de crédit de Fr. 175'000.--. Comme l'a dit le rapport de la Commission financière cette mesure sera subventionnée à raison de CHF 87'500.-- par l'Agglo. Il faut savoir qu'une fois que les plans de l'Agglo sont mis en œuvre par une commune, cette dernière prend en charge l'investissement et ensuite elle est remboursée par l'Agglo. C'est pourquoi, la Commune est contrainte de demander cet investissement de Fr. 175'000.00 mais au retour le coût total de cet objet sera de Fr. 87'500.00. Je tenais à préciser cela car ce n'est pas une dépense de Fr. 175'000.-- mais bien de Fr. 87'500.-- et je pense que le Président de la Commission financière de l'Agglo, M. Grangier, sera d'accord avec moi.

M. François Eugster, Président. Je vous remercie de ces précisions M. Dietrich. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais vous donner quelques éléments complémentaires par rapport aux points qui ont été soulevés. Tout d'abord, s'agissant de la

demande de crédit pour la passerelle, elle n'a pas été faite de manière précipitée. Nous ne pouvions pas prévoir que le Canton mettrait quatre ans à confirmer le gabarit calculé par les Services de Villars-sur-Glâne et les mandataires de ce projet. Le gabarit était extrêmement bien calculé sur des bases très sérieuses, simplement le Canton a mis quatre ans avant de délivrer le permis de construire qui avait été déposé dans la foulée de l'assemblée du Conseil général d'octobre 2014.

A la question de savoir si les autres projets dans ce secteur, tels que celui de Belle-Croix et la liaison du HFR ne sont pas cohérents avec cette mesure, il faut savoir que le projet de Belle-Croix contiendra des voies d'accès pour les bus et si nous ne prenons pas cette mesure-là, il faudra faire une voie d'accès pour le bus beaucoup plus grande sur le périmètre entre la station-service et le carrefour de Belle-croix. Tous ces espaces qui ne sont, finalement, nécessaires que quelques heures par jours aux heures de saturation, pourraient être utilisés pour construire de manière plus rationnelle et permettre plus d'espace pour l'organisation du secteur.

La question est de savoir si vous désirez plus d'espace à disposition pour la route et ainsi perdre un terrain de grande valeur qui est en possession de la Commune.

Avec le carrefour de Belle-Croix et la liaison HFR cela déchargera une partie du trafic. Si vous observez bien la circulation aux heures de pointe, les bouchons viennent aussi de la Ville de Fribourg car il y a déjà un engorgement avant l'arrivée au carrefour de Bertigny.

Le taux de motorisation, soit le nombre de véhicules par habitant, est en constante augmentation dans notre Canton et cela ne changera pas de sitôt puisque il y a toujours de nouvelles constructions éloignées des centres qui nécessitent l'utilisation de voiture pour se rendre au travail notamment dans des communes hors Agglo. La circulation en Ville de Fribourg n'est pas prête de diminuer de manière structurelle. Avec les « Park and Ride » on espère pouvoir capter une partie des automobilistes à l'entrée de l'Agglo et pouvoir les amener au Centre-ville avec les transports publics.

S'agissant de l'aspect financier, comme expliqué, il n'est pas intéressant financièrement d'avoir des bus pris dans les bouchons. Il y a d'un côté les coûts d'investissement, il est vrai, et de l'autre, les dépenses de fonctionnement récurrents. Investir aujourd'hui, c'est rendre efficace les dépenses que nous faisons chaque année pour les transports publics, qui est l'un des plus gros postes pour lequel nous finançons l'Agglomération. Il est très important d'optimiser ces mesures à différentes étapes. Nous ne pouvons pas faire des mesures

d'optimisation à un bout de la ligne et ne pas les faire à l'autre. Le cumul des différentes mesures qui sont prises permettent au final d'avoir des réductions de temps de parcours aux heures de pointes de 2 à 6 minutes, ce qui permet d'avoir des bus qui arrivent en bout de ligne sans trop de retard et qui peuvent respecter leur horaire et desservir les usagers de manière adéquate. Aux heures de grandes affluences, il arrive parfois que le bus ait du retard et souvent il est talonné par le bus suivant qui, lui, est presque vide car le précédent a ramassé tous les passagers. Toutes ces mesures contribuent à l'efficacité de notre réseau et je vous remercie de les soutenir.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal, relatif à la modification des arrêts de bus de Villars-Vert, rte de Villars, pour un montant de Fr. 175'000.00 TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 10'500.00 soit, Fr. 7'000.00 pour l'amortissement de 4 % et, Fr. 3'500.00 pour les intérêts de 2 % et, qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 33 oui, 9 non et 2 abstentions

M. François Eugster, Président. Nous pouvons aller rechercher M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général, rejoint la séance à 20h06.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à un crédit d'étude concernant la zone d'activités de Bertigny-Ouest

M. François Eugster, Président. La parole est à la Commission financière, M. Peiry.

M. Ian Peiry, Vice-Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 25 février 2019, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

Sur la base du message et des renseignements donnés par M. Marmier, Conseiller communal, la Commission financière estime, qu'en l'état, cet objet est éminemment politique et que,

compte tenu du fait que la dépense de CHF 35'000.-- pour cette étude pourrait être couverte par le budget de fonctionnement, elle n'entend pas donner de préavis. Elle laisse le soin au Conseil général de se prononcer sur ce message. Elle suggère même que cette étude soit commandée par l'Agglomération pour lui donner tout le poids nécessaire.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. L'objet qui nous occupe ce soir est de la plus grande importance, non seulement pour l'avenir de Villars-sur-Glâne, mais pour l'ensemble du Grand Fribourg et sa capacité à se positionner de manière attractive entre Lausanne et Berne.

Nous savons tous que notre région soit notre Canton a été, dans un passé récent, un champion de la croissance démographique. Nous sommes passés en un temps record de 240'000 habitants en 2004 à plus de 300'000 habitants en 2014, soit en l'espace de 10 ans. Des raisons conjoncturelles et structurelles ont favorisé cette évolution. Parmi les raisons conjoncturelles, on peut citer les bonnes performances de notre économie nationale qui ont poussé nombreuses entreprises à recruter des talents à l'étranger, contribuant à une immigration plus forte, ainsi que la pénurie de logements dans les cantons limitrophes que sont Berne et Vaud.

Parmi les raisons structurelles figure la grande quantité de terrains à bâtir légalisés et destinés à accueillir du logement dans notre Canton, et ce à des prix défiant toute concurrence. Ainsi, la pression intercantonale a poussé de nombreux pendulaires à s'installer dans notre région, avec pour corollaire une forte pression sur nos infrastructures publiques.

Aujourd'hui, les cantons de Vaud et Berne ont comblé leur pénurie de logements et la croissance démographique de notre Canton faiblit. De plus, la croissance démographique nationale a elle aussi connu un ralentissement, de telle sorte que les prévisions démographiques retenues dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal sont trop élevées. Elles sont justement fondées sur l'observation de la période 2004-2014 qui était exceptionnelle à plusieurs titres comme je viens de le mentionner.

En parallèle, la croissance de la population ne s'est pas accompagnée d'une croissance des emplois. Proportionnellement, le Canton de Fribourg perd des emplois à chaque nouvel arrivant. Ce phénomène s'accompagne par une suppression continue des zones d'activités légalisées, privant les entreprises des terrains dont elles ont besoin pour leur implantation ou leur expansion.

Lorsque les entreprises souhaitent s'étendre, elles sont souvent contraintes de quitter le territoire cantonal, faute de terrains disponibles, c'est-à-dire de terrains situés dans une zone d'activités légalisée et accessible sur le marché, soit par un achat, soit pas un droit de superficie. La comparaison est particulièrement cruelle dans la région de la Broye où se côtoient des territoires sis sur les cantons de Vaud et Fribourg. On observe à de nombreuses reprises que les entreprises situées dans le Canton de Fribourg souhaitant s'agrandir finissent par déménager de l'autre côté de la frontière cantonale. Il apparaît évident que le Canton de Vaud est parvenu à coupler sa politique de promotion économique avec celle de l'aménagement du territoire. D'ailleurs une entreprise de Villars-sur-Glâne s'est installée à Avenches en 2012, après avoir cherché vainement des terrains dans le Canton.

L'enjeu est donc là, Mesdames et Messieurs. Souhaitons-nous poursuivre cette politique de canton-dortoir ? Voulons-nous continuer à trouver à chaque fois un bon prétexte pour supprimer les zones d'activités et les remplacer par du logement ? S'offrir une couverture de l'autoroute justifie-t-il de tirer un trait sur le développement de l'emploi ? A-t-on besoin de construire, sur une sortie d'autoroute, un quartier durable, sans voiture ? Ce quartier durable, le Conseil communal l'a prévu au Croset, sur une voie de mobilité douce et proche d'une gare de RER dont la cadence passera au quart d'heure d'ici 2023. Un autre secteur propice pour un quartier durable, en main cantonale, est le site de la caserne de la Poya qui sera transformé d'ici quelques années. Pourquoi se forcer à sacrifier les terrains les plus attractifs du Grand Fribourg alors qu'il est déjà possible de légaliser et construire du logement pour des dizaines de milliers de personnes dans notre agglomération.

Le Conseil communal est convaincu qu'une "politique foncière active" est primordiale pour accueillir de nouvelles entreprises et que celles-ci auront toujours besoin d'espace.

Sans avoir procédé à aucune analyse des besoins au niveau de l'Agglomération et du Grand Fribourg, le Canton souhaite sacrifier la zone d'activités de Bertigny-Ouest, alors que celle-ci est l'une des rares, voire une des seules en main proche des collectivités publiques.

Pour des questions de promotions économiques et d'aménagement du territoire, le Conseil communal vous invite à soutenir la demande de crédit qui vous est proposée afin de consolider les analyses relatives à l'attractivité de la zone d'activités de Bertigny-Ouest. Il est important que notre Commune, concernée au premier chef, réalise ces analyses, puisque comme en témoigne le message du Conseil d'État, les questions de politique foncière active et de développement économique ne sont pas ses priorités pour ce secteur.

J'en ai terminé et je reste à disposition du Conseil général pour ses questions.

M. François Eugster, Conseiller général. Je donne la parole au Conseil général, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne s'est rencontré le 27 février 2019 pour discuter le message relatif au crédit d'étude concernant la zone d'activités de Bertigny-Ouest.

Nous avons pris acte de la volonté du Conseil d'Etat de mener une étude concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblioux-Bertigny.

Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne a toujours considéré la zone de Bertigny-Ouest comme une réserve stratégique pour l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. De cela, il salue cette initiative du Conseil d'Etat.

Nous avons pourtant certaines réserves concernant l'idée d'y implanter une zone mixte (alors une zone d'habitation qui permet l'implantation d'entreprises avec des restrictions) avec des habitations pour 20'000 à 30'000 personnes.

A ce titre, nous rappelons que déjà maintenant un fribourgeois sur quatre est contraint de penduler quotidiennement (avant tout entre Fribourg et Lausanne ou entre Fribourg et Berne) parce qu'il ne trouve pas un travail adéquat dans notre Canton.

Le projet d'urbanisation du secteur Chamblioux-Bertigny mérite donc une réflexion approfondie concernant nos besoins futurs en surfaces d'habitation et en surfaces pour l'industrie, le commerce et les services.

Nous ne devrions pas nous fier à l'idée que le Conseil d'Etat trouvera les bonnes solutions mais faire valoir nos idées et nos arguments dans le cadre de cette étude et dans le cadre de la discussion des résultats obtenus par celle-ci.

Pour pouvoir contribuer à cette discussion, nous devons avoir des arguments qui se basent sur des faits avérés et des études approfondies. Nous devons ainsi donner aux autorités et à l'administration de notre Commune les moyens nécessaires pour élaborer des arguments.

De cela, le parti socialiste de Villars-sur-Glâne soutient le message relatif au crédit d'étude concernant la zone d'activités de Bertigny-Ouest.

M. François Grangier, Conseiller général. Mme Uehlinger.

Mme Marie-Luce Uehlinger, Conseillère générale. Le message qui nous est soumis ce soir soulève une thématique majeure pour l'avenir de notre Commune. Voici l'essentiel des réflexions émises par le groupe Verts-PCS lors de sa séance de préparation du 27 février 2019.

Depuis les années 1960 nos autorités ont soutenu, dans notre Commune, une logique de développement équilibré entre zones d'activités et zones résidentielles, voire mixtes.

C'est ainsi qu'a été développée dans le quartier de Moncor une zone d'activités de plus de 250'000 m² occupée par une centaine d'entreprises parmi lesquelles Cartier, Cremo et Meggit. Elles offrent du travail à environ 3'500 personnes.

50 ans plus tard, le Conseil Communal nous repose la question : voulez-vous poursuivre dans cette voie de développement équilibré en soutenant le maintien de la mise en zone d'activités d'un 2^{ème} poumon économique sur notre territoire ? Cette fois l'enjeu se nomme Bertigny-Ouest, une zone de 650'000 m², dont la moitié est située sur le territoire de notre Commune.

Ce n'est pas la couverture de l'autoroute pour réduire les nuisances sonores qui devrait nous faire changer de cap aujourd'hui, celui d'un développement territorial équilibré et durable associé à une importante création d'emplois dans un cadre respectueux de l'environnement. Et tout cela proche des zones résidentielles de Villars-Vert, de Cormanon, de Beaumont, de Givisiez et du Jura.

Nous soutenons donc les choix stratégiques équilibrés du Conseil communal, ce d'autant plus que, question habitat, 130'000 m² sont prévus depuis près de dix dans la zone du Croset. Ce secteur proche des transports publics sera traversé par la Transagglo. Et son potentiel d'élèves est déjà pris en compte par la nouvelle école du Platy.

Jusqu'à récemment, cette approche entérinée par l'Agglo l'était également par le Canton. Mais, avec sa nouvelle vision imaginée dans une toute autre logique, ce dernier semble changer de perspective et de projets.

Dès lors, l'argumentation défendue par le Canton ne nous convainc vraiment pas. Vouloir supprimer la zone d'activités prévue de longue date pour y établir 20'000 à 30'000 nouveaux

habitants de plus, soit l'équivalent de la moitié de la ville de Fribourg, est un non-sens. Tout ceci alors qu'une bulle immobilière menace sérieusement notre Agglomération.

Fort de ces réflexions, le groupe Verts-PCS soutient le message du Conseil communal, tant sur ses intentions que sur le crédit de CHF 35'000.- demandé.

M. François Eugster, Président. M. Chavaz.

M. Jacques Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL salue la volonté du Conseil communal de l'associer à une décision symbolique sur le dossier déjà chaud et qui pourrait devenir brûlant de l'aménagement de la zone Bertigny-Ouest.

La couverture de l'autoroute dans le secteur de Chamblieux est une infrastructure incontestée pour réparer les dégâts générés par la tranchée autoroutière et réduire les nuisances que subissent les riverains. Elle offre le potentiel de revitaliser un secteur important du Grand Fribourg. A la base, un projet totalement consensuel. Par contre, des visions divergentes s'affrontent sur la longueur de cette couverture et les priorités pour aménager les zones revalorisées par cette future infrastructure. C'est l'aspect chaud et potentiellement brûlant du dossier.

Le groupe PLR-PVL s'engage pour le renforcement du tissu économique de l'Agglomération fribourgeoise. De nombreux rapports font état du manque de terrains propices à l'implantation d'entreprises comme un frein majeur au développement économique et à la création de postes de travail. Nous ne voyons pas l'avenir de notre région dans une vaste cité-dortoir ou pendulaire. Les intérêts négatifs de la BNS rendent actuellement attractifs la construction de logements même s'ils restent vides – ce ne doit cependant pas être le seul guide de l'aménagement du territoire pour ces 25 prochaines années. Nous voulons que les générations futures disposent d'emplois de proximité, dans des entreprises qui contribuent à la prospérité de la région. Abandonner la vocation de Bertigny-Ouest comme zone d'activités irait dans le mauvais sens – c'est le moins qu'on puisse affirmer aujourd'hui.

Nous sommes évidemment ouverts à connaître les résultats des différentes études prévues au niveau cantonal et de l'Agglomération. Nous soutenons cependant pleinement l'idée du Conseil communal de mandater une étude complémentaire pour mettre à jour les données sur l'attractivité et les potentiels de la zone d'activités de Bertigny-Ouest. Cet investissement de Fr. 35'000.00 ne va pas faire des miracles, mais donnera un éclairage utile pour qu'un débat

argumenté puisse voir le jour. Villars-sur-Glâne doit pouvoir faire entendre sa voix de manière crédible dans les discussions à venir.

Le groupe PLR-PVL est donc favorable à l'unanimité au crédit d'étude relatif à la zone d'activités de Bertigny-Ouest. Il assortit son oui d'un souhait. L'implantation d'entreprises et la création de places de travail ne dépendent pas que des disponibilités foncières. Une fiscalité équitable est également essentielle. Au-delà des clivages partisans, une certaine cohérence serait la bienvenue pour acter la nécessaire disparition des privilèges des holdings et soumettre nos PME à une fiscalité tout simplement comparable à celle des cantons voisins.

M. François Eugster, Président. Mme Comment.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Je me fais lectrice du message de M. Pierre Portmann. Dans sa séance du 12 mars 2019, le groupe PDC a examiné avec intérêts le message relatif à un crédit d'étude concernant la zone d'activités de Bertigny-Ouest.

Depuis de nombreuses années, le secteur d'activités de Bertigny-Ouest est identifié dans les différents outils d'aménagement du territoire comme une zone stratégique d'importance cantonale. Le groupe PDC rejoint tout à fait la vision qu'a le Conseil communal de Villars-sur-Glâne sur l'avenir de cette zone. Prévoir une zone d'activité à cet endroit est non seulement cohérent du point de vue de l'aménagement du territoire, notamment en raison de sa proximité à l'entrée de l'autoroute Fribourg-Sud, mais s'inscrit aussi dans la logique unanimement prônée du développement d'un centre cantonal fort.

Le nouveau Plan directeur cantonal (PDCant), mis en consultation en novembre 2017, a apporté des modifications importantes touchant la zone de Bertigny-Ouest, y compris à l'occasion de son adoption par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2018. La définition des zones d'activités a évolué, notamment en ce qui concerne les secteurs stratégiques, en introduisant une notion de secteurs stratégiques urbains. On constate non seulement un glissement en termes qualitatifs des entreprises pouvant être accueillies, mais également une modification du type de zone.

Le groupe PDC s'étonne de la position du Canton dans ce dossier et regrette les multiples incohérences liées à la construction qu'un quartier d'habitation à la densité démesurée par rapport aux besoins démographiques futurs et aux infrastructures existantes.

Notre groupe encourage le Conseil communal à poursuivre dans sa démarche d'analyser sous différents angles le développement de cette zone, notamment sur les aspects financiers et légaux.

Le plan d'aménagement local est, actuellement, en cours de révision depuis 2014. Tout dossier de planification doit être examiné au regard des nouvelles exigences fédérales et cantonales. L'article 15 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire exige une appréciation supra-communale des besoins en terrains constructibles, sous peine de constituer un défaut majeur de la planification communale. L'étude proposée par le Conseil communal s'inscrit parfaitement dans le cadre de cette appréciation supra-communale des besoins exigés par le droit fédéral.

Au vu de ces éléments, le groupe PDC soutient à l'unanimité la demande de crédit d'étude relative aux terrains de Bertigny-Ouest.

M. François Eugster, Président. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Je partage l'idée de M. Marmier qu'il faut tout d'abord déterminer quelle affectation sera la bonne pour ce terrain stratégique.

Par contre, je me pose la question de savoir si cela sert à quelque chose que notre Commune commence ou plutôt continue de « toibele », comme on dit en schwyztütsch « de bouder », un nouveau mot que je viens d'apprendre et que j'aime bien ! Par contre, je n'aime pas trop l'activité derrière ce mot. Si les enfants bouder parce qu'ils ne reçoivent pas de bonbons, c'est normal mais est-ce que notre Commune a une bonne raison pour bouder ?

Est-ce que le Canton n'a pas donné à notre Commune le bonbon auquel elle pensait avoir droit ? Je n'en sais rien et je crois que cela n'a pas d'importance si c'est justifié ou non.

Par contre, je pense que les conséquences peuvent être assez graves si on s'exclut du projet cantonal, nous nous privons ainsi de la possibilité de pouvoir influencer directement le projet Bertigny-Chamblioux !

Je suis d'accord qu'il ne faut pas construire de nouveaux logements pour 30'000 habitants à Bertigny. C'est ridicule étant donné qu'il y a déjà tellement de logements vides. Utilisons d'abord ce qui est construit avant de construire encore plus !

D'autre part, personnellement, je ne suis pas du tout convaincue qu'il faut couvrir l'autoroute. En 2015, les candidats au Conseil national ont dû répondre à cette question et nous étions deux parmi tous à répondre non à cette couverture. Mes raisons étaient banales, étant impliquée professionnellement dans le projet de la couverture de l'autoroute à Zürich, j'ai remarqué qu'une telle couverture est très vite faite sur le papier. Quant à sa réalisation, c'est autre chose et je doute fortement qu'il soit possible de se payer une telle couverture même dans sa version courte. L'OFROU qui est d'ailleurs, je le relève ici pour des raisons de transparence, mon nouvel employeur payera 33 millions de francs. A mon avis, ce montant ne constituera qu'une partie négligeable du financement requis pour cette couverture.

Il faut évoluer et peut-être que c'était à cause de problèmes concrets qu'en 2015 j'ai dit que ce projet n'était pas réaliste mais il faut penser plus grand et sur le long terme. Très probablement, les plus jeunes d'entre nous n'utiliseront jamais cette autoroute couverte mais nos enfants seront peut-être contents de cet investissement. C'est un immense investissement à faire et il faut être sûr qu'il en vaille la peine. Et pour être sûr il faut, à mon avis, faire ces études. Mais quelles études ? Celles du Conseil de Etat ou les nôtres ? A mon avis, si on s'exclut maintenant du processus, on ne pourra plus dire après-coup que nous voulons aussi discuter sur la manière comment ce terrain doit être utilisé. Selon mon avis personnel, il vaut mieux participer au projet existant et s'impliquer afin que le projet aille dans la bonne direction plutôt que de se mettre de côté et faire autrement que le méchant Canton ! Pour moi c'est le message derrière ce message qui nous est soumis au vote ce soir ! C'est pour ces raisons que je vais voter contre.

M. François Eugster, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. La présente intervention n'engage que mon collègue Claude Monney et moi-même. Elle se situe en continuité avec la prise de position du groupe Verts-PCS qui propose d'approuver ce message hautement stratégique.

Nous partons du constat que l'on ne peut pas traiter séparément le projet communal d'affectation de Bertigny-Ouest de celui du Canton intitulé Chamblieux-Bertigny qui implique de plus les communes voisines de Givisiez, Granges-Paccot et Fribourg.

Ces tous derniers jours, nous avons reçu des informations parfois divergentes voire contradictoires de la part de divers acteurs internes et externes à notre Commune. De là une certaine perplexité que nous traduisons sous forme de quatre questions :

- 1) Avec notre plan d'aménagement local en voie d'approbation, sommes-nous réellement conformes avec le Plan directeur cantonal et le Plan d'affectation cantonal qui englobe le secteur de Bertigny-Ouest ?
- 2) Il ressort qu'en plus du Canton et des quatre communes impliquées, la Bourgeoisie de Fribourg se voit octroyée un rôle prépondérant. Comme les terrains qu'elle possède dans le périmètre du projet se trouvent sur le territoire de notre Commune, il y a là un possible conflit d'intérêts. L'une, comme propriétaire semi-privé, souhaite en tirer un profit maximum au service des intérêts pécuniaires de la Ville de Fribourg alors que l'autre, notre Commune, cherche à affecter les terrains dans le cadre d'un aménagement cohérent et équilibré. De là notre question : quelle est la position de ladite Bourgeoisie ? Nous estimons que s'il devait y avoir conflit d'intérêts, le Canton devrait trancher clairement en faveur de notre Commune vu son caractère totalement public et donc parfaitement démocratique.
- 3) Une demande de contribution de Fr. 100'000.- pour financer les frais d'étude du projet cantonal a été faite à notre Conseil Communal en fin d'année passée. A notre grand étonnement, cette demande n'est pas soumise au Conseil général ce soir, alors que les autres communes concernées ont déjà accordé leur contribution. Pourquoi ?
- 4) Nous estimons qu'il est indispensable que notre Commune soit partie prenante des études prévues par le Canton et de leur suivi par le Comité de pilotage (COPIL) et son Bureau. Qu'en est-il en cas de refus des Fr. 100'000.- ?

Face à ces enjeux stratégiques majeurs pour notre Commune nous souhaitons renforcer le travail de notre Conseil communal et notre aptitude à décider sous forme de trois suggestions.

- nous suggérons au Bureau de notre Conseil général d'inviter, lors d'une prochaine séance, des représentants du Canton de Fribourg afin de connaître leur point de vue et d'en discuter ;
- nous suggérons au Président de notre Commission d'aménagement de faire de même ;
- enfin, nous suggérons au Conseil communal de soumettre au Conseil général, lors d'une prochaine séance, un message concernant la somme de Fr. 100'000.- pour co-financer l'étude cantonale concernant le projet de Bertigny-Chamblieux.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'interviens à titre personnel. Face à toutes ces discussions de ces problèmes liés au Canton d'une part et d'autre part, je me fais une réflexion concernant le respect des institutions. Nous sommes dans un pays démocratique avec des institutions clairement établies et, en l'espèce, les choses sont très claires. Le Canton édicte un plan directeur, la Commune applique ce plan directeur librement et en choisissant ses zones, qui est exclusivement dévolue au Conseil communal.

Le Conseil général n'a pas à prendre position sur ces aspects là et la Commission d'aménagement a, quant à elle, une voix consultative et pas obligatoire. C'est le Conseil communal qui porte la responsabilité de l'aménagement du territoire. Voilà pour le rappel des institutions qu'il ne faut pas oublier.

Concernant l'Agglomération dont notre Commune fait partie, elle est aussi responsable de l'aménagement du territoire et a clairement défini ses zones de constructions, ses zones d'aménagement pour l'industrie etc. Il y a des plans tels que le PA2, le PA3 et lors de la dernière séance de l'Agglomération, un budget a été voté pour établir le PA4. Ce sont des plans d'aménagement qui doivent être présentés à la Confédération pour les demandes de subventionnement des agglomérations.

Personnellement je fais le constat suivant : Le Canton bafoue allégrement les institutions tant de l'Agglo que de la Commune et met ainsi cette dernière de facto dans une situation défensive quoi qu'on fasse.

Ainsi, le Conseil communal doit pouvoir rester maître de l'aménagement selon les institutions, respectivement de ce dossier. Ce soir le Conseil communal demande le soutien du Conseil général, comme évoqué par M. Chavaz. Il s'agit d'un soutien moral. Le Conseil général n'a pas à se prononcer sur les plans d'aménagement communaux et c'est bien cela qu'il faut considérer.

De plus, j'incite le Conseil communal afin d'élargir ses possibilités de tout faire ce qui est possible et je soutiendrai une telle démarche pour obtenir une aide de l'Agglomération afin d'intervenir au niveau du Canton et non seulement en tant que Commune elle-même mais en tant qu'Agglomération car les institutions le permettent également.

M. François Eugster, Président. M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Je m'adresse à la presse pour faire valoir nos idées !

Des logements, il y en a assez et on parle encore de construire avec nos caisses d'assurances des logements pour 30'000 voire de 50'000 habitants !

Nous nous battons pour avoir des terrains qui sont sensibles afin d'amener des places de travail. Je l'ai déjà dit et je le répète, Fribourg a une université, une école d'ingénieurs, une école professionnelle, etc. Elle a tous les acquis et tous ces jeunes ont besoin de places de travail.

Cette demande de crédit de Fr. 35'000.00 est une bataille pour avoir une idée technique de ce qui est faisable mais nous devons nous battre jusqu'au bout de nos forces car nos idées sont valables pour les intérêts de la collectivité du Canton de Fribourg.

Je suis content que cette idée commence à passer dans tous les milieux politiques même si nous sommes seuls en tant que Commune. Il faut porter cette bataille en avant avec fierté afin de sauver les intérêts de la collectivité et de la population du Canton. On parle de la fusion du Grand Fribourg et de faire une grande Ville mais une grande Ville de quoi ? Nous voulons faire une grande Ville oui mais avec un espoir d'avenir.

M. François Eugster, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour revenir sur les propos de M. Dietrich quant au respect des institutions et contrecarrer les propositions de M. Moret, ce n'est pas au Conseil général de Villars-sur-Glâne de recevoir les autorités cantonales ; c'est plutôt aux autorités cantonales de recevoir le Conseil communal de Villars-sur-Glâne mais en aucun cas le contraire.

M. François Eugster, Président. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je remercie M. Grangier qui m'a ôté les mots de la bouche. Par contre, je rejoins également les propos de M. Carnevale car dans le Canton, nous avons un problème de zone d'activités. Aujourd'hui, nous avons des terrains stratégiques qui ont été définis comme étant nécessaires et faire du rétropédalage c'est juste repousser le problème plus loin. Les entreprises ne viendront pas s'implanter et nous n'aurons pas d'emplois pour tous ces habitants. D'abord les entreprises pour les emplois et ensuite les

habitants car il y a encore bien assez de terrains dans le Canton pour densifier au niveau de l'habitation mais au niveau de l'industrie, nous avons un manque crucial et aujourd'hui ces terrains doivent être réservés pour l'industrie.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais commenter ou répondre à certaines de vos interrogations mais la première chose qu'il faut savoir c'est que sur le périmètre des terrains de Chamblieux-Bertigny, Villars-sur-Glâne n'est pas minorisée. Il y a 65 hectares en tout et sur ces 65 hectares, 35 sont placés sous l'autorité de la Commune de Villars-sur-Glâne. Cette autorité découle de lois et pas d'autre chose. Par conséquent, les lois doivent être respectées ainsi que les prérogatives de chacun.

Je vais commencer par l'expression « toibele » ! Villars-sur-Glâne ne boude pas mais dans la configuration qui a été choisie par le Canton, les communes, d'une manière générale, sont à l'écart. L'Agglomération est mise à l'écart. Les communes ont un rôle de spectateurs de première classe, j'en conviens, car nous sommes informés un jour avant la presse des décisions du Conseil d'Etat. Nous sommes invités au premier rang en tant que spectateurs aux conférences de presse du Conseil d'Etat, mais nous ne participons pas aux décisions et n'avons aucun droit de regard sur le cahier des charges des études qui sont menées sur ce périmètre. De surcroît, on nous demande de payer Fr. 100'000.00 et de s'engager à accepter les conclusions d'études auxquelles nous ne participons pas, en gage de bonne volonté.

Dans ces conditions, le Conseil communal de Villars-sur-Glâne a choisi de faire preuve d'une certaine fermeté et de dire qu'il est disposé à réfléchir ensemble sur l'avenir de ces terrains, il est disposé à revoir une éventuelle planification si celle-ci ne correspond vraiment pas. Mais il n'est pas disposé, d'ailleurs en aurait-il le droit, d'abdiquer par une convention quelconque, les compétences qui lui sont dévolues par la loi !

Le Conseil d'Etat peut fait fi du fait que l'entité qui fait la planification régional et qui réfléchit sur la stratégie pour l'ensemble de la région c'est l'Agglomération. Elle a la compétence en matière d'aménagement du territoire et cette compétence a été votée par tous les citoyens des communes de l'Agglomération. Ces compétences doivent être respectées.

Le Conseil communal souhaite, depuis plusieurs mois, participer, en tant que partenaire, à ce projet et faire valoir ses différentes stratégies dans le cadre d'un partenariat avec le Canton.

Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, ses demandes de conciliation n'ont pas abouti. J'espère qu'à brève échéance, le Conseil communal arrivera à s'asseoir à la table des négociations avec le Conseil d'Etat mais, jusqu'ici, cela n'a pas été le cas malheureusement. D'autre part, je rejoins M. Chavaz sur l'aspect de la fiscalité des entreprises. Nous allons faire un effort important sur la fiscalité des entreprises qui nous permettra d'être attractifs en comparaison avec d'autres communes fribourgeoises sur le plan fiscal.

Si nous avons une offre attrayante et que nous n'avons pas de terrains, les entreprises iront ailleurs car certaines d'entre elles cherchent à avoir un espace propre à disposition avec des contraintes d'aménagement propres à une zone d'activités.

Je vais passer en revue les questions soulevées par M. Moret notamment au sujet du Plan directeur cantonal et le Plan d'aménagement local. Nous avons la confirmation écrite que le Canton, dans son Plan directeur, en rajoutant la possibilité de la mixité pour cette zone d'activités, ne réduit pas notre marge de manœuvre. Il a confirmé par écrit que nous avons la possibilité de faire une zone d'activités sans mixité. Cette correspondance a été adressée par le Conseil d'Etat de manière très officielle au Tribunal Fédéral que nous avons saisi pour nous assurer de la validité de notre Plan d'aménagement local. Dans sa prise de position, et c'est ce que nous attendions, le Conseil d'Etat a confirmé que la Commune restait libre de faire des zones d'activités sans logement.

De ce point de vue, le Conseil d'Etat a donné des garanties très claires. N'en demeure pas moins que dans son projet, comme je l'ai expliqué dans le message, le Canton mentionne ouvertement qu'il n'est pas très intéressé à faire une zone d'activités, raison pour laquelle la Commune ne veut pas s'engager à accepter des conclusions d'études pour lesquelles elle ne participe pas à l'élaboration du cahier des charges.

S'agissant de la Bourgeoisie, nous l'avons rencontrée à l'occasion du PAL, il y a quelques années, et elle a toujours accepté et souhaité l'affectation de ces terrains en zone d'activités. Evidemment, si quelqu'un lui propose quelque chose avec plus de valeur aujourd'hui, elle pourrait être tentée et trouver cela intéressant. Mais, pour le moment, de manière officielle, nous n'avons jamais eu de contestation de sa part concernant l'affectation de ces terrains en zone d'activités. Il faut aussi rappeler que les propriétaires peuvent faire valoir leur point de vue, mais les décisions d'affectation des terrains et la stratégie d'aménagement sont faites par les autorités compétentes. Le Canton fixe le périmètre de zone à bâtir dans le Plan directeur et si vous êtes en dehors de ce périmètre, même si vous voulez faire valoir, en tant que propriétaire, l'envie d'être à l'intérieur, vous n'obtiendrez pas gain de cause.

Par rapport au montant de Fr. 100'000.00, le Conseil communal s'adressera au Conseil général pour la demande de crédit lorsqu'il aura pu mettre en place, dans le cadre de ce projet, avec la direction de ce projet Chamblioux-Bertigny, une gouvernance dans laquelle la Commune de Villars-sur-Glâne occupera la place qui correspond à ses prérogatives légales.

A la question d'inviter le Canton, j'ai envie de dire que le Législatif est libre d'inviter qui bon lui semble. En ce qui concerne la Commission d'aménagement, j'avais l'invitation dans un signataire au mois d'octobre quand, tout à coup, le Conseil d'Etat, sans nous consulter, a changé le Plan directeur cantonal. Il était alors difficile d'inviter le Canton à venir présenter son projet sans avoir vu auparavant les implications que ces modifications pourraient signifier pour la Commune de Villars-sur-Glâne. Alors j'ai envie de dire, dans un contexte de fusion du Grand Fribourg, de recherche d'attractivités des communes pour le Grand Fribourg, je trouve dommage que la troisième ville du Canton ne soit pas consultée sur des questions aussi stratégiques. Je regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas jugé opportun de considérer Villars-sur-Glâne comme partenaire à part entière. C'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés mais nous allons essayer d'atteindre la table des négociations et je remercie le Conseil général pour son soutien.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à un crédit d'étude concernant la zone d'activités de Bertigny-Ouest, pour un montant de Fr. 35'000.00 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 5'950.00, soit Fr. 5'250.00 pour l'amortissement de 15 % et de Fr. 700.00 pour les intérêts de 2 % et, qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 41 oui, 2 non et 1 abstention

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Postulat n° 018 déposé par Mme Véronique Polito (PS) et M. Nicolas Schmidt (Verts) au sujet de montrer l'exemple en matière d'égalité salariale

M. François Eugster, Président. Le bureau a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée aux auteurs s'ils souhaitent ajouter une information. Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Nous ferons grève le 14 juin, car nous voulons que notre fille et notre garçon aient les mêmes opportunités ! C'est avec ces mots que le 8 mars, lors de la journée internationale de la femme, Nicolas et moi-même avons manifesté sur les réseaux sociaux notre solidarité avec les femmes du monde entier. Si la Suisse est aujourd'hui un des pays les plus privilégiés au monde, il n'en reste pas moins que ce pays est en matière d'égalité entre femmes et hommes un mauvais élève, pour ne pas dire un cancre.

Deux-trois exemples :

- Il aura fallu 100 ans pour que la Suisse accorde le droit de vote aux femmes en 1971.
- Le congé maternité n'a été introduit qu'en 2004, 60 ans après son inscription dans la Constitution fédérale.
- Le congé parental, à partager entre la mère et le père, est toujours inexistant, alors qu'en Europe, il devenu la norme.

En matière d'égalité salariale, la Suisse accuse également un retard considérable. Dans l'économie privée, l'écart salarial s'élève toujours à 20 %. Dans le secteur public, qui nous concerne ici à Villars-sur-Glâne, il se situe autour des 17%. Les dernières statistiques de l'OFS, publiées en janvier, ont montré que la discrimination salariale, au lieu de reculer comme on aurait pu l'attendre, a même augmenté !

Aujourd'hui les femmes ont en moyenne un manque à gagner de Fr. 7'680.-- par année, de l'argent qui manque pour payer la caisse maladie, les camps de skis des enfants, les soins dentaires, les loisirs, les vacances ou même l'AVS.

Heureusement, notre Commune a déjà montré l'exemple en signant, merci Mme la Syndique, la Charte de l'égalité. Elle s'est engagée par cette signature à :

- Sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité les collaborateurs/trices impliqués dans la fixation des salaires.
- Réaliser, au sein de son administration, une analyse régulière de la structure salariale.
- Encourager les entités proches des pouvoirs publiques à faire de même.

- Faire respecter l'égalité salariale dans le cadre des marchés publiques ou lors de l'attribution de subventions.
- Informer sur les résultats concrets de cet engagement.

Avec notre postulat, M. Nicolas Schmidt et moi-même, enfonçons, nous l'espérons, une porte déjà ouverte. Nous souhaitons par ce postulat que notre Commune témoigne activement de son engagement pour une véritable égalité entre femmes et hommes, en rendant notamment compte à son Législatif des mesures prises ou prévues en la matière. Nous vous remercions par avance de votre soutien.

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Effectivement vous enfoncez une porte déjà ouverte et pour une fois vous m'en voyez ravie. En effet, l'égalité a toujours été pour moi une priorité de mon engagement politique et ce n'est pas maintenant que je vais reculer.

Dans ce sens, je tiens à remercier le Conseil communal, non seulement mes collègues présents, mais ceux qui ont précédé cette législature car ce problème a été empoigné depuis un moment déjà, à savoir depuis 2005. Nous avons institué pour notre Commune un nouveau système salarial. Ce dernier est particulièrement compliqué mais il est très équitable et très objectif puisqu'il obéit à des règles de transparence.

Vous trouverez les dispositions idoines qui régissent ce système dans le règlement du personnel aux articles 59 à 64.

Pour résumer, chaque poste de travail est lié à un descriptif de fonction. Ce dernier définit la formation nécessaire ainsi que les diverses autres compétences et expériences professionnelles requises.

Le descriptif de fonction est évalué par la méthode mise en place et reçoit un poids salarial, une classe de fonction avec une échelle minimum et maximum.

Lors de l'engagement du collaborateur, femme ou homme, sa classe salariale est définie avant la mise au concours du poste. La personne en fonction selon son parcours professionnel, est classée dans l'échelle sans tenir compte du fait qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme.

Il est clair qu'une personne sortant de l'Université par rapport à une personne qui a dix ans d'expérience n'aura pas le même salaire mais les mêmes conditions d'attribution qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme. C'est le parcours professionnel, respectivement l'expérience de chacun, qui définira s'il se trouve au début, au milieu ou au sommet de la classe salariale. La progression salariale se fait pour tout le monde de la même façon. La seule influence positive ou négative résulte de la qualification.

Pour notre Commune, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de différence salariale entre les hommes et les femmes. Pour preuve, la Commune a reçu une plainte d'un collaborateur qui estimait qu'une de ses collègues engagée auprès de la Commune était mieux payée que lui. Nous avons pu lui démontrer que la collègue en question avait plus d'expérience que lui, que son parcours professionnel était plus étoffé et que cela justifiait cette différence salariale.

Il est vrai que la Commune n'a pas toujours été un modèle de vertu dans ce domaine puisque lorsque je suis rentrée au Conseil communal, il n'y avait aucune femme cadre. La seule personne qui occupait une fonction de cadre était Mme la Secrétaire adjointe.

Nous avons fait un effort considérable dans ce domaine car ces dernières années les postes de cadre, occupés par des messieurs, ont été attribués à des dames. Et très vraisemblablement, sans vendre la peau de l'ours avant d'avoir tué l'animal, les deux postulants finaux pour le poste de Chef de service du Service social, qui prendra sa retraite, sont des femmes. Dès lors, il y aura encore une femme de plus aux postes de cadre.

Nous pouvons également vous informer que nous avons fait une simulation pour deux services avec le programme de la Confédération cité dans le postulat. Le résultat obtenu est : l'égalité salariale au sens strict entre femmes et hommes est respectée et la variabilité des salaires est expliquée à 99% par le modèle. Dès lors, vous pouvez dormir sur vos deux oreilles.

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil général souhaite intervenir ? Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Je veux juste faire une petite allusion. Je suis tout à fait d'accord avec les propos de Mme Polito et Mme la Syndique. Le 8 mars est effectivement la journée de la femme et pour moi la journée de la femme c'est toute l'année mais je me suis posée la question de savoir pourquoi il n'y avait pas la journée de l'homme ? Car sur le plan de l'égalité il faut aussi penser à l'homme. Il y a une phrase que j'adore de

Coluche qui était un petit Monsieur très simple et qui avait dit « *Les femmes seront les égales des hommes le jour où elles accepteront d'être chauves et de trouver ça distingué* ».

M. François Eugster, Président. Est-ce que les auteurs du postulat maintiennent leur demande, au vue des explications reçues ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je remercie Mme la Syndique pour les informations ainsi que les résultats de l'étude de 99 % qui sont excellents. Ma demande serait d'étendre cette étude à tous les services communaux pour avoir un chiffre précis. J'espère que le Conseil général soutiendra ce postulat.

M. François Eugster, Président. Mme Rozas.

Mme Giovanna Sagredo Rozas, Conseillère générale. Je voudrais juste ajouter que la journée de l'homme est le 19 novembre !

M. François Eugster, Président. D'autres Interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat n° 018 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat n° 018 au Conseil communal est acceptée par 29 oui, 12 non et 3 abstentions.

M. François Eugster, Président. M. Grangier souhaite s'exprimer.

M. François Grangier, Conseiller général. Les refus et les abstentions de ce dernier postulat ne sont pas idéologiques mais plutôt d'un point de vue financier.

En effet, le maitre mot pour ces prochains temps doit être « économie » pour le Conseil communal. A cet effet je souhaite savoir s'il est possible, concernant les postulats, de noter le nombre d'heures passées à analyser les sujets ainsi que leur coût voire également les frais pour d'éventuelles analyses externes. Il est toujours intéressant de savoir comment est investi l'argent public surtout pour des résultats que nous connaissons, suite aux explications très claires que Mme la Syndique vient de nous donner. Ceci afin d'avoir une transparence vis-à-vis des postulats qui sont déposés.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Réponse au postulat n° 017 déposé par M. Ian Peiry (PRL) concernant l'encouragement au bilinguisme

M. François Eugster, Président. Pour ceux qui reçoivent les documents par papier et par poste, je vous rappelle que la réponse au postulat n°017 était jointe aux documents de notre séance du 14 décembre 2018. Je donne la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Vous avez pu prendre connaissance du rapport et je n'ai rien à ajouter. Je reste à disposition pour vos questions.

M. François Eugster, Président. M. Ian Peiry souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Ian Peiry, Conseiller général. Pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de voir le document, la réponse est assez simple, elle a trait au programme scolaire qui est de la responsabilité des Responsables d'établissement. Avec les auteurs de ce postulat, il a été demandé de mettre un poste de Fr. 300'000.00 au budget qui comprenait, grosso modo, l'engagement de 1.5 EPT pour enseigner la langue partenaire, diverses études et sondages et vous aurez vu que dans le budget du mois de décembre, seul un montant de Fr. 10'000.00 a été inscrit ce qui nous permettra d'envoyer tous nos élèves voir un film sous-titré en allemand.

M. François Eugster, Président. Si la parole n'est plus demandée, nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Election de deux membres à la Commission d'aménagement

M. François Eugster, Président. En remplacement de Mme Martine Vorlet et de M. Laurent Chardonnens, nous devons procéder à l'élection de deux nouveaux membres pour ladite Commission.

Je vous rappelle le mode d'élection, qui sera également valable pour le point suivant de l'ordre du jour.

- si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection dans les commissions se fait par bulletin secret. On ne peut, dès lors, voter que pour les candidats proposés.
- si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir dans les commissions, il peut y avoir une élection tacite, sans vote par bulletin.

Toutefois, si 1/5 des membres présents le réclament, un vote par scrutin de liste peut être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés.

Après ce rappel d'usage, à qui puis-je donner la parole pour nous présenter sa candidate, son candidat ou ses candidats ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai le plaisir de présenter la candidature de Mme Carole Clément à la Commission d'aménagement en remplacement de Mme Vorlet. Je me passerai des présentations étant donné que M. le Président l'a très bien fait tout à l'heure. Je vous remercie d'avance de votre soutien.

M. François Eugster, Président. D'autres candidatures ? Le règlement ne prévoit pas d'article s'il y a un nombre inférieur de candidats ! Est-ce que les membres du groupe UDC souhaitent proposer un candidat en remplacement de M. Chardonnens ? La réponse est non. Dès lors, je vous propose une interruption de séance.

La séance est interrompue de 21h15 à 21h23.

M. François Eugster, Président. Nous sommes toujours au point 6 de notre ordre du jour. Nous avons une candidate qui a été proposée. Je reformule ma question y-a-t'il un ou une autre candidat/e ? M. Clément.

M. Clément Frédéric, Conseiller général. Le parti socialiste présente la candidature de Mme Valentina Marthaler.

M. François Eugster, Président. D'autres candidats ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je n'ai pas de candidat supplémentaire par contre, j'ai une question à propos de la Commission d'aménagement. L'article 23 de notre règlement

mentionne que le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local. Il constitue une Commission d'aménagement dont il fixe le nombre de membres qui doit être au moins de cinq. Ma question : est-ce que le Conseil communal souhaite maintenir 12 membres ou veut-il baisser à 11 membres étant donné la situation ?

M. François Eugster, Président. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il est difficile pour le Conseil communal de se prononcer ce soir afin de réduire ou non le nombre de membres à la Commission d'aménagement. Ce nombre est fixé en début de législature et s'il y a un changement cela ne se fait pas en cours de législature.

Etant donné que nous avons une deuxième candidate annoncée, il faut procéder au vote, à moins qu'aucune des personnes ne soit pas élue, le Conseil communal en discutera.

M. François Eugster, Président. Je rappelle également que tout le monde a approuvé notre ordre du jour notamment le point 6 qui mentionne l'élection de deux membres à la Commission d'aménagement. Actuellement, nous sommes en présence de deux candidates et étant donné qu'il y a autant de candidates que de sièges à repourvoir nous pouvons les élire par acclamation.

Mmes Carole Clément et Valentina Marthaler sont élues membre de la Commission d'aménagement par acclamation.

M. François Eugster, Président. Je félicite Mmes Clément et Marthaler pour cette élection et je suis certain qu'elles vont mettre leurs compétences de management dans cette Commission d'aménagement.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 7 de notre ordre du jour.

7. Election d'un membre à la Commission de politique sociale

M. François Eugster, Président. Suite au départ de Mme Vorlet, qui présidait cette Commission de politique sociale, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle membre au sein de cette Commission. A quel chef de groupe puis-je donner la parole pour nous présenter son ou sa candidat/e ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. C'est lorsqu'on voit les gens partir qu'on se rend compte du travail qu'ils ont fourni et j'en profite pour remercier Mme Martine Vorlet pour toutes les heures qu'elle a investi pour la politique villaroise. J'ai le plaisir, au nom du groupe PLR-PVL, de présenter la candidature de M. Matthias Sluga que tout le monde connaît au sein du Conseil général. Il a été sensible à se présenter à la Commission de politique sociale. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

M. François Eugster, Président. D'autres candidatures ? Etant donné qu'il y a qu'un seul candidat, nous pouvons élire M. Matthias Sluga par acclamation à la Commission de politique sociale.

M. Matthias Sluga est élu membre de la Commission de politique sociale par acclamation.

M. François Eugster, Président. Je félicite M. Sluga pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission attelée en outre à la révision de l'aide directe au logement. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Fusion : état des discussions

M. François Eugster, Président. Je donne la parole à Mme Renklicicek pour le groupe fusion.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Comme à l'accoutumée, l'ordre du jour du Conseil général prévoit un point fusion dont je m'occupe ce soir.

Premièrement, suite à la démission de Mme Martine Vorlet de toutes ses fonctions politiques, la Commune a dû procéder à une élection complémentaire et c'est M. Olivier Carrel qui a été élu en tant que délégué à l'Assemblée constitutive. Il nous représente également dans le groupe Finances.

Par rapport au calendrier, comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil général, l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg doit soumettre en mai 2019 un concept relatif à la fusion des communes du Grand Fribourg. Huit groupes de travail ont œuvré à l'élaboration du contenu de ce concept depuis un bon moment déjà et ils ont tous rendu leur rapport. Ces rapports sont très importants car ils seront débattus lors des séances plénières de l'Assemblée constitutive des 3 et 11 avril 2019.

Lors de ces deux séances, ces rapports seront validés ou pas et ensuite ils serviront de base pour le concept de la fusion qui sera mis en consultation publique.

Avant la tenue de ces deux séances de l'Assemblée constitutive, il a été décidé de communiquer un résumé des résultats du travail des groupes à la population. Il y a des conférences de presses prévues et celles-ci seront menées par les responsables des différents groupes qui présenteront les rapports. Quatre points de presse sont prévus entre le 22 mars et le 1^{er} avril 2019.

Le premier aura lieu le 22 mars à Villars-sur-Glâne pour les groupes de travail Finances ainsi qu'Histoire et Identités. Le deuxième aura lieu le 25 mars à Marly pour les groupes de travail Administration et Politique, le troisième aura lieu le 29 mars à Givisiez pour les groupes de travail Technique et Entretien. Et enfin, le dernier point presse aura lieu le 1^{er} avril à Granges-Paccot pour les groupe Développement ainsi qu'Ecole et Société. Il y a quatre dates de conférence de presse et nous verrons si toutes auront du succès.

A l'issu des assemblées plénières d'avril, une consultation publique du projet de fusion est prévue du 2 mai au 15 juin 2019. Etant donné qu'il y aura une séance du Conseil général le 22 mai 2019 soit au milieu de la procédure de consultation, il faudra voir dans quelles mesures le Conseil général de Villars-sur-Glâne voudra/pourra se prononcer.

A ce stade, nous n'avons pas encore d'informations précises quant à la manière et l'objet de la consultation, nous connaissons uniquement la période. Vous en serez informés en temps utile afin de pouvoir vous préparer au mieux. C'est également en vue de cette future consultation publique que nous avons renoncé à avoir un débat ce soir. D'autant plus que le débat aurait porté sur des rapports de travail qui n'ont pas encore été validés par l'Assemblée constitutive et qui, par définition, ne sont pas définitifs. Je reste à votre disposition pour vos questions.

M. François Eugster, Président. Y a-t-il des questions pour Mme Renklicicek ou pour les membres de la constituante ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'ai entendu dire que le futur Conseil communal serait composé de quatre Conseillers de la Ville de Fribourg et de trois autres pour toutes les autres communes. Je voudrais savoir dans quel esprit cela a été pensé et s'il y a encore des possibilités de changements car, à mon avis, ce choix est ridicule.

M. François Eugster, Président. M. Bizzozero avait déjà expliqué tout ceci lors de la dernière séance du Conseil général. Je donne la parole à M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Lors de la présentation de M Bizzozero, il avait été dit que la proposition, quatre/trois, du groupe de travail Politique n'avait pas encore été soumise à l'Assemblée constitutive et sera débattue les 3 et 11 avril. Cette proposition est loin d'être gravée dans le marbre. C'est une proposition clé de cette fusion avec le futur taux fiscal de la Commune. Dans tous les cas, cette proposition n'est pas du tout entérinée par l'Assemblée constitutive que ce soit bien clair dans cet hémicycle.

M. François Eugster, Président. D'autres questions ou remarques ? M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. A part l'aspect technique, y a-t'il un aspect concret de cette fusion ? Qu'avez-vous discuté concrètement ? Nous avons parlé tout à l'heure des terrains de Bertigny qui est une discussion concrète pour la fusion et c'est de cela que nous devons discuter.

En parlant de choses techniques vous n'allez pas convaincre la population. Le débat doit commencer avec des choses concrètes pour avoir un Canton fort et prospère pour l'avenir. Et c'est de cela que nous devons discuter et non pas des aspects élémentaires.

M. François Eugster, Président. Qui souhaite répondre ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. La façon dont le processus se déroule a été décidé par le législateur. Il y a des groupes de travail qui ont été constitués et ils sont composés par des représentants de toutes les communes qui font parties du périmètre de la fusion.

Les groupes de travail ont dû réfléchir et élaborer des rapports sur leur vision de la future commune et cela dans tous les domaines propres à une commune et pas uniquement sur les domaines techniques. La tendance a été de faire des propositions qui sont actuellement les meilleures dans chacune des communes. C'est-à-dire que les groupes de travail ont été très ambitieux en proposant les meilleures prestations dans tous les domaines. Le groupe de travail Finances est en train de chiffrer les coûts de toutes les propositions qui ont été émises par les différents autres groupes de travail. Je vous rassure que cela concerne tous les domaines d'une commune et pas seulement les domaines purement techniques que vous avez évoqués.

M. François Eugster, Président. D'autres remarques sur le point fusion ? Tel n'est pas le cas, nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

9. Divers

M. François Eugster, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je m'adresse à M. Marmier. J'avais déjà posé la question concernant l'interdiction de circuler aux poids lourds sur la route des Préalpes qui résultait d'un accord entre la Commune et le Canton lorsqu'il y a eu l'échange de la route de Cormanon et celle des Préalpes.

M. François Eugster, Président. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Pour cette procédure, effectivement, nous avons regardé ce qui avait été discuté à l'époque et cela reste une procédure complexe, même si cette possibilité a été évoquée. Pour obtenir une telle interdiction, il faudrait démontrer de manière très claire et prépondérante que des poids lourds empruntent cet axe.

La première mesure que nous allons prendre et qui peut se réaliser facilement est d'installer des radars pour le comptage des véhicules afin de déterminer combien de poids lourd y passent, en faisant attention à ne pas comptabiliser ceux qui circulent vers les chantiers alentours ainsi que les bus qui sont assimilés à des véhicules lourds.

Si les résultats devraient être concluants, le Conseil communal décidera d'y donner suite ou pas car ce n'est pas une procédure simple. En tous les cas je reviendrai vers vous avec les résultats.

M. François Eugster, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Ma fille aînée de cinq ans, élève de 1H à Cormanon, vit son premier drame scolaire : elle a appris aujourd'hui que son enseignante qu'elle aime énormément, et c'est peu dire, allait être transférée dans la nouvelle école du Platy.

Depuis quelques temps déjà, des bruits peu rassurants courent sur la prochaine rentrée scolaire.

Ce soir, il ne s'agit de pas colporter des ouï-dire. Je demande simplement au Conseil communal d'être attentif aux plus jeunes élèves dans le cadre de la réorganisation qui se profile :

- en évitant de séparer les plus jeunes de la figure d'attachement que peut représenter leur enseignant(e) ;
- en maintenant un noyau d'élèves de la même classe en cas de redistribution, mélange ou autre fusion de classes ;
- en évitant de créer des classes à plusieurs niveaux d'âge en cas d'effectif réduit d'élèves et/ou d'enseignant(e)s, comme p.ex. une classe de 6 et 7H conjointe ;
- en évitant de donner aux enseignants la charge de classes qui ne correspond pas à leur spécialité, comme p.ex. une classe de 1H avec un enseignant spécialisé de 8-9H.

Le Conseil communal peut-il déjà nous orienter à ce sujet ?

M. François Eugster, Président. Mme Déneraud.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère communale. En matière de répartition des enseignants, la Commune n'est pas compétente. Ce sont les Responsables d'établissement qui attribuent au sein de leur établissement les classes aux enseignants concernés.

L'ouverture de l'école du Platy en automne 2019 va entraîner des fermetures de classes aux Rochettes et à Cormanon puisque cette école a été justement construite pour décharger l'école de Cormanon qui est la plus grande école de la Commune.

Je n'ai pas les chiffres en tête mais à Cormanon, il y a actuellement six classes enfantines et, à la rentrée 2019, il n'y en aura plus que quatre. Il a été proposé à tous les enseignants de l'école enfantine qui le souhaitaient de rejoindre l'école du Platy faute de quoi, leur classe étant fermée, s'en suivra une procédure de licenciement.

La répartition a été faite de manière conjointe entre les Responsables d'établissement des Rochettes et de Cormanon, car ce sont ces deux établissements qui sont concernés par les déplacements d'élèves.

Tous déplacements d'élèves et d'enseignants entraînent bien évidemment des séparations mais je suis certaine qu'à la fois à l'école du Platy ainsi qu'aux écoles des Rochettes et de

Cormanon, les élèves, s'ils sont accompagnés de manière encourageante par leurs parents, pourront avoir une scolarité tout à fait satisfaisante.

M. François Eugster, Président. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller général. Quel avenir pour la prévoyance professionnelle en Suisse ? La prévoyance vieillesse est la principale source d'inquiétude des Suisses. Le thème est actuellement très chaud pour tous les salariés de ce pays. Plus près de chez nous, cela bouge particulièrement pour les employés de la Ville de Fribourg et ceux du Canton. Qu'en est-il de l'avenir de la caisse de prévoyance professionnelle de notre Commune ?

Nos quatre questions s'adressent au Conseil communal qui selon le règlement du personnel, règle les modalités d'application de prévoyance professionnelle.

- Quelles sont les caractéristiques essentielles de la caisse ?
- Quels sont les enjeux actuels financiers ou autres ?
- Quelles sont les modifications qui se profilent ?
- Quelles sont les éventuelles modalités des négociations mis en place entre les partenaires contractuelles ?

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

M. François Eugster, Président. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je peux vous apporter des éléments de réponse sur un sujet, dont je vous l'accorde M. Monney, est particulièrement sensible surtout par les temps qui courent.

Pour rappel, le personnel communal est affilié à la prévoyance professionnelle depuis des lustres, bien avant que je sois Conseillère communale. A l'époque avant, la loi sur la prévoyance professionnelle, datant de 1985, le personnel communal avait déjà accès à la prévoyance qui était «non obligatoire » à cette époque-là.

Lorsque la loi est entrée en vigueur, celle-ci prévoyait des normes minimales que tout employeur se devait de respecter. Elle a été conçue selon le modèle de la primauté des cotisations c'est-à-dire que les déductions de salaire, au cours des carrières professionnelles, servaient à déterminer le montant des prestations futures. Alors que nous, nous étions dans

un système plus large de ce que prévoyait la loi qui dépendait du principe de la primauté des prestations, signifiant que la prestation future était fixée en fonction de l'objectif réglementaire qui pouvait être lié à la moyenne des salaires des cinq dernières années, etc.

Les collaborateurs de la Commune étaient affiliés à la caisse des communes suisses qui s'appelait Comunitas jusqu'en 2016. Néanmoins, en 2004, la caisse Comunitas a commencé à sentir les premiers éléments de troubles car le principe de la primauté des prestations est très coûteux pour une caisse de pension. Lorsque la situation va bien et qu'il n'y a pas de structure d'âge défavorable, lorsque les sinistralités sont maîtrisées et lorsque les rendements sont bons, on peut se payer le luxe de la primauté des prestations. Mais lorsque tous ces éléments, mis ensemble, commencent à se lézarder, la situation devient de plus en plus délicate.

En 2004, Comunitas nous a fait savoir que son taux de couverture qui avoisinait encore les 100% commençait à être menacé et baissait de manière inexorable et que des mesures allaient être prises.

A ce moment-là, le Conseil communal a procédé à une analyse de la situation et a approché diverses institutions de prévoyances pour connaître quelle était la meilleure formule. Devait-on changer d'optique et passer à la primauté des cotisations, à l'instar de plusieurs caisses de pension qui faisaient ce pas, ou changer de caisse et quelle était la meilleure formule pour le personnel ?

Suite aux analyses qui ont été faites à cette époque, le maintien chez Comunitas même en primauté des cotisations était la meilleure solution pour les employés communaux. Nous sommes donc restés auprès de la caisse Comunitas et avons procédé, conformément aux exigences légales, à ces adaptations. Malheureusement cela n'a pas suffi puisque Comunitas a également connu des problèmes de structure d'âge qui fait qu'elle a dû abaisser son taux de conversion.

En 2017, Comunitas a fusionné avec une caisse de pension qui s'appelle Previs, plus grande que Cominitas, qui est également une Fondation collective. Cette fusion a été décidée par les instances dirigeantes sans que nous ayons notre mot à dire. Nous aurions pu en sortir mais inutile de vous dire que si à l'époque la situation était délicate, il était maintenant hors de question de faire ce changement. Pour les employés, il n'y a pas eu de diminution sensible des prestations, elles sont restées les mêmes. Mais, avec la diminution du taux de conversion, les rentes ont tout de même baissé. On a prévu des modalités de cotisations supplémentaires,

surtout pour les personnes qui se rapprochaient de l'âge de la retraite, et qui permettaient de faire un rattrapage pour subir un peu moins la diminution de leur rente. Les perspectives boursières étant extrêmement mauvaises, en particulier l'année passée, le taux de conversion continuera à diminuer.

En ce qui concerne la caisse Previs, qui est celle des employés de la Commune, elle compte environ 30'000 assurés actifs et environ 8'000 rentiers. Son taux de couverture est supérieur à 100 % puisqu'il se situe à 102,62 % actuellement. Son taux de conversion est de 5,85% et il est prévu que d'ici 2022 il descende à 5.5%.

Pour vous donner un exemple, le taux sur le salaire minimum LPP est de 6,8% et le taux moyen des assurances tourne autour des 4 %.

Comme vous le voyez nous sommes encore dans une bonne situation actuellement. Cela dit, après avoir fait toutes ces analyses et offert à notre personnel différentes options pour le maintien de leur retraite, la question ne se pose plus, nous ne pouvons pas nous permettre actuellement de quitter la caisse Comunitas car ce serait beaucoup trop dangereux pour la Commune, si elle devait, à l'instar de la Ville de Fribourg, injecter plusieurs centaines de milliers de francs et pour le personnel qui subirait des pertes encore plus importantes.

Pour la petite histoire, une des options à l'époque avait été d'éventuellement soumettre l'ensemble du personnel de la Commune à la caisse de pension de l'Etat de Fribourg et je crois que nous pouvons bénir le ciel de ne pas l'avoir fait.

M. François Eugster, Président. Je remercie Mme la Syndique d'avoir parlé d'argent avec M. Monney ! D'autres interventions ? M. Buntschu.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. J'aimerais déposer une résolution concernant les réformes fiscales futures.

La réforme de l'imposition des entreprises aura un impact majeur sur les finances de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Lors de la séance consacrée au budget 2019, le Conseil communal a expliqué plusieurs choses :

- le PF17 (projet fiscal 2017) engendrera pour la Commune une baisse des revenus sur les personnes morales de Fr. 10'454'000.00, soit une baisse de 45 % brut. La perte nette est de Fr. 7'557'400.00 avec les compensations cantonales sur 7 ans allant entre Fr. 2'800'000.00 à Fr. 3'000'000.00.

Si le Conseil général a été informé de la situation, il n'y a eu à ce jour aucune information aux citoyens de la Commune. Le bulletin communal du mois de novembre 2018 reste muet sur la question. Alors que des récoltes de signatures sont en cours et que des votations auront lieu sur le paquet fiscal fédéral, nos concitoyens sont peu informés des conséquences de cette réforme sur les finances communales, donc indirectement sur les leurs.

Par la présente résolution, le Conseil général demande au Conseil communal d'informer dans les meilleurs délais et de manière exhaustive les citoyens de Villars-sur-Glâne sur l'impact des réformes fiscales fédérale et cantonale en cours.

M. François Eugster, Président. Conformément à la réglementation, je vais suspendre la séance pour consulter le Bureau sur la formulation de la résolution. Pendant ce temps, est-il possible de projeter la résolution au beamer ?

La séance est interrompue de 21h55 à 21h59.

M. François Eugster, Président. Le Bureau a statué et il estime que la proposition de M. Buntschu, projetée au beamer, n'est pas recevable en tant que résolution. Une résolution doit avoir un caractère déclaratif, ce qui n'est pas le cas et le mode de communication n'est pas spécifié.

J'invite donc l'auteur de modifier sa résolution, de la retirer ou de la reformuler.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. Je vais la reformuler. Le mode de communication est par le site internet ou bien le bulletin communal. Je ne sais pas si en procédant de la sorte elle est recevable ?

M. François Eugster, Président. L'élément fondateur d'une résolution est un élément déclaratif comme par exemple « *Le Conseil général n'est pas satisfait de la communication du Conseil communal au sujet de la PF17, il invite le Conseil communal à informer la population par un tout ménage, le site internet de la Commune ou une soirée d'information...* » Ceci serait par exemple une résolution.

M. François Eugster, Président. M. Buntschu voulez-vous reformuler votre résolution ?

M. Marc Buntschu, Conseiller général. Le Conseil communal va informer la population sur les conséquences fiscales de la probable PF17 avec le mode de communication par internet et le bulletin communal.

M. François Eugster, Président. Il manque toujours l'élément déclaratif. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je ne sais pas si nous sommes en train de vivre un sketch ou si c'est fait exprès. Lorsqu'on n'est pas capable de s'occuper de politique communale en présentant un candidat dans une commission, on ne peut pas se mêler de politique cantonale ou fédérale, c'est mon avis personnel.

Deuxièmement, sur le site internet, Mme la Syndique explique très bien dans son mot les grandes lignes de la PF17, il y a également les procès-verbaux du Conseil général qui sont on ne peut plus clairs avec les slides de M. Carrel.

Je pense qu'il faut arrêter là et je recommande vivement à l'UDC de renoncer à cette déclaration qui n'apportera rien à personne, si ce n'est de communiquer, peut-être, aux habitants. Le site internet de la Commune est très bien fait pour trouver tous les éléments et celui qui cherche, trouvera.

M. François Eugster, Président. M. Buntschu, je vous repose la question. Voulez-vous modifier votre résolution ?

M. Marc Buntschu, Conseiller général. Effectivement, je trouve que le Conseil communal n'a pas informé suffisamment bien la population pour les prochaines conséquences de la PF17. J'incite le Conseil communal à améliorer la communication sur son site internet et également par biais du bulletin communal.

M. François Eugster, Président. Je demanderai que votre résolution soit projetée afin qu'on puisse se prononcer si elle est recevable ou pas, ce qui ne semble pas être le cas. Nous avons des outils à disposition pour la projection.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. Je retire ma résolution ce sera plus simple. J'ajouterai que ce n'est pas un sketch c'est une des préoccupations d'une grande partie de la population fribourgeoise.

M. François Eugster, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. La PF17 et l'information ne sont pas un sketch. Le sketch concerne la manière de préparer la séance et la manière de communiquer ce soir.

M. François Eugster, Président. Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Je voudrais juste dire que nous avons déjà accepté au sein de ce Conseil général des résolutions beaucoup moins bien formulées que celle-ci et je trouve qu'on pourrait avoir un peu de respect dans cette salle pour toutes les personnes présentes qui ont travaillé à préparer un document pour cette soirée.

M. François Eugster, Président. Je vous rappelle que nous parlons de la forme et non de son contenu. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Je souhaiterais vous faire part de deux remarques :

Premièrement, depuis le 18 décembre dernier l'on trouve sur le site de la Commune, sous actualités, la nouvelle suivante qui vous est projetée au beamer : « *Mariage de la Conseillère communale Belkiz Renklicicek* ». A la bonne heure ! Je profite de l'occasion pour adresser mes plus sincères félicitations à Mme Renklicicek et tous mes vœux de bonheur. Or, à l'instar des citoyens qui m'ont fait remonter la nouvelle, je me pose la question de la pertinence d'un tel contenu sur le site de la Commune. Est-ce le genre d'information dont la population villaroise a réellement besoin ? Et est-il approprié d'étaler sa vie privée au grand jour, photos à l'appui ?

Si la réponse est oui, pourquoi alors ne trouve-t-on pas mention de la naissance de la deuxième fille de M. Bruno Marmier avec la frimousse de la petite Alexandra ? Et dans un ordre d'idée beaucoup plus dramatique, pourquoi ne trouve-t-on pas de section « *carnet noir* » avec l'annonce du décès de notre regretté collègue Olivier Overney ?

Vous l'aurez compris, je ne remets aucunement en question la beauté du mariage, je me pose simplement la question, tout comme certains citoyens, de savoir si ce genre d'événement doit être partagé via le site d'une Commune. A vous d'en juger.

Deuxièmement notre quotidien préféré nous apprend récemment que le parti socialiste de Villars-sur-Glâne, à l'inverse du bon sens et même du reste de ses camarades pourtant non

moins concernés, s'érige en pourfendeur de la réforme fiscale des entreprises. Quel étonnement !

Rappelons que le compromis trouvé en haut lieu répond à un besoin impératif de trouver une solution permettant à notre pays de se plier à la réglementation internationale, en particulier européenne, de conserver une attractivité fiscale nécessaire ainsi qu'à assainir un système de prévoyance à bout de souffle.

Sous prétexte de retombées financières négatives pour notre Commune, les camarades villarois se rangent aux côtés d'ATTAC, organisation d'extrême gauche dont la virulence n'a d'égal que l'aveuglement idéologique. Les verra-t-on revêtir un gilet jaune pour aller manifester devant le site de Meggitt, Richemont ou Vifor, le jour où ces derniers décideront de mettre les voiles devant si peu de clairvoyance ? Les verra-t-on aller expliquer aux ouvriers, qu'ils défendent soi-disant, pourquoi ils ont perdu leur travail ? Les verra-t-on aller expliquer aux bénéficiaires d'aides sociales pourquoi la Commune ne peut plus les payer ? Ou aux retraités que leurs rentes ne peuvent plus être financées ?

Alors que toutes les forces vives du pays, du Canton et même ses propres champions, se mobilisent pour qu'un compromis se dessine, la section locale du PS se lance dans une course aux signatures sentant bon la récupération politico-politicienne. Ah mais tiens, n'y aurait-il pas des élections cette année ? Sa participation au référendum lancé contre le projet de réforme fiscale est un coup porté au futur de Villars-sur-Glâne, à ses contribuables les plus fragiles et une aberration totale dans un contexte cantonal et national.

Vous croyez vraiment qu'en mettant le curseur à 16 ou 17% de taux d'imposition, contre les 13.72% actuellement sur la table, soit 20 à 30% plus haut, les grandes entreprises vont demeurer sur notre territoire pour notre entre guillemets « mieux vivre ensemble » ?

Le PLR de Villars maintiendra sa ligne, emprunte de durabilité et de vision à long terme, pour que cette réforme aboutisse, au bénéfice des travailleurs, des entreprises et de nos concitoyens, préférant relever les défis que se poser en victime, assumant ses responsabilités plutôt qu'en cherchant des coupables.

Voilà j'en ai fini de râler et vous remercie pour votre oreille attentive.

M. François Eugster, Président. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Mon oreille n'a pas été attentive pour votre deuxième intervention M. Peiry. La première était tout à fait pertinente. Par contre mettre, ici, sur la table des histoires partisans quelles qu'elles soient ou quel que soit leur bord où M. Grangier faisant allusion à l'utilité d'une résolution, et d'autres à l'utilité d'un postulat, je trouve que vous dépassez les bornes et qu'il ne s'agit pas ici de politique partisane.

Chaque parti est libre de faire ce qu'il veut et ce n'est pas le lieu pour parler de ces choses. Excusez-moi mais là mon oreille s'est braquée.

M. François Eugster, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Je comprends tout à fait que vous ayez été heurté M. Moret et j'en suis désolé mais dans le même ordre d'idée, il serait bien de ne pas amener de telles feuilles sur les tables lors des séances.

M. François Eugster, Président. Mme Rohrbasser.

Mme Elsa Rohrbasser, Conseillère générale. Des parents inquiets de la sécurité du chemin que devraient emprunter leurs enfants pour se rendre à la nouvelle école, ont décidé de lancer une pétition afin d'informer le Conseil communal de leurs craintes.

Domiciliés dans le quartier du Croset, leurs enfants devraient passer dès le mois de septembre par le trottoir longeant la route cantonale sur quelques centaines de mètres : c'est ce tronçon que les parents estiment dangereux. Il a donc été décidé par le Conseil communal de redéfinir le périmètre scolaire, afin que ces élèves continuent leur scolarité aux Rochettes.

Je ne souhaite pas remettre en question les inquiétudes des parents concernant ce trottoir, bien au contraire. Je me questionne en revanche sur la solution qui a été privilégiée et souhaiterais savoir pourquoi c'est cette option qui a été choisie, au détriment peut-être de la mise en place d'éléments de sécurisation du trottoir.

Je tiens également à souligner que cette décision a mis le poste d'une future enseignante de la nouvelle école sur la sellette, ce qui est un élément supplémentaire qui m'interpelle sur la cohérence de ce choix. De plus, je souhaiterais savoir comment les responsables des bâtiments concernés ont été impliqués dans la prise de décision.

Pour conclure, je voudrais poser une dernière question : ne craignez-vous pas que ce choix soit la porte ouverte à de trop nombreuses demandes de modifications du périmètre de nos cercles scolaires ?

M. François Eugster, Président. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Effectivement, le Conseil communal a répondu favorablement à la demande des parents pour permettre aux enfants qui étaient scolarisés dans le quartier du Croset de continuer à utiliser un chemin en site propre pour se rendre à l'école des Rochettes.

Nous avons privilégié cette solution à la sécurisation du trottoir de long de la route cantonale qui aurait été en l'occurrence une dépense inutile puisqu'à moyen terme il y aura la Transaggio qui permettra aux élèves de ce quartier de se rendre également en site propre à l'école du Platy.

S'agissant du poste d'une enseignante mis sur la sellette à l'école des Rochettes, il faudra attendre le 15 mai pour connaître effectivement la situation dans cette école car c'est à partir de ce moment-là que les effectifs de l'école détermineront le nombre de classes. A l'heure actuelle, nous faisons un pointage mensuel des effectifs des écoles de Villars-sur-Glâne et il est vraisemblable qu'une classe ne fermera pas à l'école des Rochettes.

De plus, en l'état actuel, les enseignants du Canton de Fribourg qui perdent leur poste de travail dans une école ont beaucoup de chance de retrouver un autre poste dans une autre école car beaucoup d'enseignants ont déposé une demande de retraite anticipée pour prévenir les conséquences de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg.

M. François Eugster, Président. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Du point de vue de la sécurité, le trottoir n'est absolument pas dangereux. Par contre, du point de vue humain, il est très difficile qu'un parent accepte de passer d'une situation extraordinaire où ses enfants se rendent à l'école par un cheminement qui ne jouxte pas une route et d'accepter de passer à un cheminement qui jouxte la route sur 50 m. et qui n'est objectivement, après consultation, pas dangereux. Le Conseil communal a bien compris l'inquiétude des parents et a reconnu qu'il y avait un risque d'accident avec les voitures, aussi minime soit-il, et a accepté de changer sa décision.

Tous les critères réunis, dans le cas précis, ont extrêmement peu de chance d'être réunis pour d'autres modifications du périmètre et il est clair que le Conseil communal ne rentrera pas en matière sur d'autres modifications de ce périmètre.

M. François Eugster, Président. Effectivement, ces trottoirs ne sont pas dangereux mais plutôt les usagers. Les trottoirs, normalement, n'attaquent pas les piétons ! Mme Comment.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Je voudrais juste réagir sur l'intervention de M. Moret. Nous sommes le reflet de nos électeurs et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas parler de leurs soucis. Nous devons également parler des problèmes qui nous sont soumis et je ne comprends pas pourquoi il y a un tabou sur certaines discussions.

M. François Eugster, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. J'ai été interpellé par des citoyennes et des citoyens qui demandent à l'autorité communale de réduire la vitesse dans un quartier. Ils souhaitent ainsi passer d'une zone 30 km/h à une zone 20 km/h.

Cette démarche est issue de problématiques sécuritaires évidentes dont l'incompatibilité avec une zone 30 km/h me paraît claire :

- Enfant renversé par le passé
- Animaux domestiques écrasés
- Nombreuses sorties de parcelles privées
- Visibilité limitée
- Absences de trottoirs
- Distance de croisement limitée
- Quartier en impasse.

Dans le cadre de ses démarches, le représentant de ces villaraises et villarais a été informé par son correspondant au sein de l'administration communale que les coûts d'une telle modification incombent aux riverains. Je cite : « *Les coûts supplémentaires par rapport à la zone 30km/h sont à la charge des riverains de la zone concernée* » ou encore « *Nous n'avons encore jamais effectué un tel processus dans la Commune, en effet la Commune ne doit pas avoir de frais à sa charge...* ».

Personnellement, cela me choque : est-il normal que des contribuables repassent à la caisse pour des questions sécuritaires ? Quelle est la position du Conseil communal ?

M. François Eugster, Président. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. La zone 30km/h est la zone standard définie dans le plan directeur et a été mise en place avec les moyens communaux. C'est déjà une zone qui offre d'importantes garanties. D'autres zones comme celle du Couchant qui est une zone 20km/h a été réalisée avec la participation financière des riverains.

Les coûts supplémentaires liés à une telle mesure vont au-delà des standards qui ont été fixés dans le plan directeur et sont à la charge des bénéficiaires immédiats. J'ai aussi eu des contacts avec des voisins qui m'ont posé la même question et ont eu la même réponse.

Après c'est un choix politique, vous pouvez très bien déposer un postulat ou pour la prochaine séance du budget, demander au Conseil communal de bien vouloir faire une planification et, une estimation des coûts et de vous présenter un rapport.

J'ai aussi une fille qui évolue à trottinette dans une rue limitée à 30km/h autour de chez moi et personnellement je trouve que la situation est acceptable. Il y a peut-être des endroits où c'est un peu plus critique et je viens volontiers faire une vision locale.

Par équité de traitement, le Conseil communal ne souhaite pas entrer en matière, en l'état, sur un financement uniquement public des infrastructures liées à une mise en zone 20km/h.

M. François Eugster, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Début décembre 2018, j'ai informé le Conseil communal par l'intermédiaire de l'un de ses membres, qu'il y avait une série de tags similaires sur plusieurs arrêts de bus et dans un quartier de la Commune. On pourrait presque croire suivre son auteur : arrêt de bus Derrey, arrêt de bus Marteray, entrée du quartier de l'impasse de la Grangette (panneau zone 30), coffre de distribution électrique dans le même quartier et benne à ordures dans le même quartier. Malheureusement, trois mois et demi plus tard, ces tags sont toujours là. Je tiens à disposition du Conseil communal les photos si nécessaire.

En me référant au mot de Mme la Syndique de mai 2018 ayant pour thématique les incivilités et autres comportements frisant le code pénal ou disons-le plutôt clairement « pénalement répréhensibles », je m'interroge sur l'existence d'une stratégie à ce sujet.

Dans ce mot de Mme la Syndique, on peut notamment lire « Le Conseil communal est évidemment conscient de ces phénomènes. Il adopte une attitude de tolérance zéro face à ces faits ».

Je suis conscient qu'il est difficile de retrouver certains auteurs, mais pour y arriver, il faut documenter/photographier les graffitis/tags, déposer des plaintes pénales et surtout les effacer dans les plus brefs délais : car c'est bien le premier passage à l'acte qui est le plus difficile. Donner l'impression d'impunité et que des lieux sont laissés à l'abandon encourage les suivants à en faire de même. Lorsqu'un arrêt de bus est déjà tagué, il sera moins difficile pour un second lascar de passer à l'acte et d'y ajouter sa griffe.

Il s'agit simplement d'une transposition de la théorie de la vitre brisée qui a permis à un certain Rudy Giuliani, à une autre échelle, de rendre la ville de New York plus fréquentable.

Le Conseil communal a-t-il une stratégie claire en la matière ?

M. François Eugster, Président. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, c'est une problématique et malheureusement nous avons aussi des surprises au niveau des arrêts de bus et ce sont toujours des incivilités qui nous préoccupent. D'autres éléments nous préoccupent également au niveau des déchetteries. Nous avons du pain sur la planche et concernant ces tags nous menons l'enquête mais actuellement nous sommes sur plusieurs fronts au sujet des incivilités notamment sur le littering et nous essayons de faire au mieux.

M. François Eugster, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. En juillet 2015, j'avais rédigé une opposition collective à une demande de permis de construire d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile sur le toit de l'immeuble situé à la route de la Glâne 128. Cette démarche avait été soutenue par les signatures de 111 foyers et 2 sociétés/associations, soit plus de 300 habitants de la Commune.

Je vais vous épargner le contenu des 11 pages de cette lettre que je tiens à disposition du Conseil communal si nécessaire.

En juillet 2015, en consultant la carte synoptique de l'OFCOM, plus particulièrement la page dédiée à l'implantation des antennes de téléphonie mobile en Suisse, j'avais remarqué qu'il y avait, à cette époque déjà, une pléthore d'antennes de téléphonie mobile à Villars-sur-Glâne et alentours.

Je me souviens que le rédacteur du permis de construire demandait à ce que le droit d'opposition soit limité aux habitants dans un rayon d'environ 700 mètres autour de l'antenne. Dans ce même rayon, il y avait déjà 6 antennes 4G, 4 antennes 3G, 4 antennes GSM.

L'OFCOM considère les zones suivantes comme sensibles pour l'installation de ce type d'antennes : les locaux d'habitation, les écoles et les jardins d'enfants, les hôpitaux, les homes pour personnes âgées et les homes médicalisés, les postes de travail permanents, les places de jeux (définies dans un plan d'aménagement), les cours d'école et de jardin d'enfants pour autant qu'elles soient utilisées comme des places de jeux.

A voir l'implantation des antennes sur le territoire communal, il me semble que ces zones n'ont pas été prises en compte.

Lorsqu'au mois de février 2019, j'entends que la ComCom a attribué les fréquences de téléphonie mobile pour la 5G, je trouve que la situation devient inquiétante : de nouvelles antennes viendront s'ajouter à celles déjà existantes.

La Commune de Villars-sur-Glâne n'est pas forcée d'autoriser l'installation irrationnelle d'antennes. Suite à plusieurs jugements du Tribunal Fédéral, il est maintenant possible pour la Commune de planifier l'implantation des antennes de téléphonie mobile dans certaines zones définies dans le plan communal, en limitant par exemple les implantations dans les zones d'habitation.

Quelle est la position du Conseil communal à ce sujet ? Le Conseil communal compte-t-il se pencher sur la question ?

M. François Eugster, Président. Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Je vous remercie pour votre remarque et je vous prie de me transmettre votre demande afin que je puisse étudier vos questions.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Buntschu.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. Le groupe UDC souhaiterait qu'à l'avenir le Bureau communique lorsque qu'une demande de résolution lui parvient avant la séance et qu'elle n'est pas recevable d'une part, et, d'autre part, regrette les propos malheureux de M. Grangier et demande à l'avenir d'avoir un peu plus de respect pour le travail fourni par ses collègues.

M. François Eugster, Président. Etant membre du Bureau et de ma fonction de Président je n'ai pas reçu votre résolution et je ne sais pas à qui vous l'avez adressée.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. Au secrétariat.

M. François Eugster, Président. Est-ce que quelqu'un désire encore prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Moret.

Mme Elise Moret, Conseillère générale. Par la présente et après mûre réflexion, j'ai le regret de vous faire part de ma démission du Conseil général avec effet à ce soir, 14 mars 2019.

Cette expérience de conseillère générale m'a beaucoup appris sur plusieurs plans. J'ai d'abord eu le plaisir de faire partie d'un groupe dynamique, enclin à la discussion et ouvert au dialogue. Deuxièmement, j'ai eu la chance d'être membre de la Commission d'aménagement et ensuite de la Commission financière. Ces deux fonctions m'ont montré d'autres aspects enrichissants de la politique communale de Villars-sur-Glâne et elles ont élargi grandement mes connaissances et compétences dans le domaine.

Toutefois, mes nouvelles études et mes projets de vie ne sont plus compatibles avec les responsabilités que je dois assumer en qualité de conseillère générale. En effet, mes investissements personnel et professionnel sont exigeants et je pendule régulièrement entre Fribourg, Berne et Zürich. De plus, dans le cadre de mon master en économie du climat et de l'environnement, j'ai le projet d'aller faire un stage à l'étranger dès l'automne prochain.

Toutes ces raisons ne me permettent plus d'assumer pleinement ma fonction de conseillère générale et j'ai décidé de démissionner du Conseil général.

Je tiens à remercier sincèrement tout mon groupe politique ainsi que les membres du Conseil général et du Conseil communal pour la collaboration fructueuse.

M. François Eugster, Président. Je remercie Elise pour son apport précieux au sein du Conseil général, de la Commission d'aménagement puis de la Commission financière. Je lui souhaite plein succès dans ses projets qu'ils soient d'ordre professionnel ou personnel. Je suis presque envieux de tous ses rêves et aimerais bien retrouver sa jeunesse pour pouvoir rêver ainsi. Merci Elise et bonne continuation à toi. M. Ducret.

M. Serge Ducret, Conseiller général. C'était ma première participation et je tiens à vous signaler que je suis peu familier à des assemblées politiques et j'ai beaucoup apprécié. Elles sont différentes de ce que je vis dans le milieu professionnel. J'ai beaucoup apprécié la courtoisie des dialogues même s'il y a, comme tout environnement, quelques exceptions comme l'intervention irrespectueuse de M. Grangier par rapport à la préparation d'un collègue et je me permets avec beaucoup de modestie de le signaler. Je retiendrai surtout de cette soirée comme une première expérience intéressante et j'ai eu du plaisir à y participer.

M. François Eugster, Président. La parole n'étant plus demandée, je vous invite à partager la verrée prévue au terme de notre rencontre pour prolonger les débats de manière informelle. Nous nous retrouvons à 19h30, non pas un jeudi, mais le mercredi 22 mai, pour notre prochain Conseil général. Encore merci pour votre participation et votre attention. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures 30.

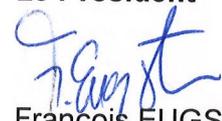
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


François EUGSTER